

PROOF

2014 | NUMÉRO 24

Pacte d'excellence : coup d'envoi en janvier

DOSSIER

Écoles et centres PMS,
partenaires privilégiés

Les fractions,
un saut périlleux

Autorité et sanction :
entre pragmatisme et recherche de sens

Quelle excellence ?



En couverture
Les CPMS, les écoles et leurs
partenaires forment un
maillage appelé à se
(re)formaliser.
© Fotolia/fotoinfot

« Nous rêvons... d'un système qui laisse voir aux élèves un avenir à la hauteur de leur vision, où les choix de carrière sont guidés par leurs passions et qui offre les possibilités et les ressources nécessaires à leur réalisation ». Voilà la phrase que le Gouvernement de l'Ontario a placée en exergue d'*Atteindre l'excellence*, texte qui résume son ambition pour l'enseignement.

Cité dix-huit fois dans la déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « un enseignement d'excellence » sera l'objet d'un Pacte portant sur les dix prochaines années. En primeur dans ces pages, Joëlle Milquet, ministre de l'Éducation, trace les contours de la consultation et de la réflexion participative annoncées par le Gouvernement.

Si chacun appelle cette excellence de ses vœux, tous ne lui attribuent pas que des vertus ! Pour Philippe Perrenoud (dans *La fabrication de l'excellence scolaire*), « les enseignants savent qu'ils fabriquent de l'excellence scolaire, donc de l'inégalité, ce que certains vivent mal ». Francis Tilmann (dans un article publié par l'ASBL Le Grain) observe un glissement du discours de l'élitisme vers l'excellence. Théoriquement, il n'y aurait plus de hiérarchie des talents, mais on voit bien que « toutes les formes d'excellence ne se valent pas dans la vie sociale... »

Alors ? Renoncer à ce défi ? Sûrement pas ! Mais en sachant qu'il n'a pas de fin... « L'excellence est comme un feu follet qui nous leurre, nous pousse à avancer, écrivait il y a trente ans déjà la doyenne de la Faculté des Sciences de l'éducation de l'Université canadienne de Saskatchewan. C'est un niveau de réalisation qui ne peut être atteint sans qu'il nous mette immédiatement au défi de faire un effort supplémentaire... ». ●

Didier CATTEAU
Rédacteur en chef



Une étude européenne propose de lutter différemment contre le tabagisme.

P. 10



Hugues Petrasch, enseignant de cours généraux à l'IPPJ de Fraipont, est l'invité de notre rubrique « L'acteur »..

P. 29

- Ma classe en fait un max pour le commerce équitable >9
- Des stages en entreprises pour enseignants >12
- Autorité et sanction : entre pragmatisme et recherche de sens >30
- Ils prennent les présences sur des tablettes >32
- Aider les élèves à s'entreprendre >34
- Des documents scolaires traduits en huit langues >37
- Les fractions, un saut parfois périlleux >38
- Nos lecteurs ont la parole >40
- S'émerveiller au Musée des Enfants >43
- Carte PROF sur Facebook >44



Deux décrets entrés en vigueur en septembre renforcent le rôle d'interface des centres PMS entre l'école et les ressources extérieures.

P. 16

DOSSIER

Guide pratique Parents-École

Pour faciliter le partenariat entre parents et école, un guide pratique a été conçu par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire. Téléchargeable, il donne des clés pour une meilleure compréhension de l'organisation de l'école et du rôle de chaque acteur scolaire et de leurs partenaires. www.enseignement.be/ecoletparents



C'est le taux moyen d'élèves absents, lors de l'année scolaire 2013-2014. L'année précédente, il était de 2,1 %. Une augmentation qui incite la Ministre de l'Éducation à « mener une réflexion avancée sur la question des 20 demi-jours d'absence » injustifiée au-delà desquels (en secondaire) le chef d'établissement doit signaler l'élève mineur au service du contrôle de l'obligation scolaire.



Classes du monde

Le 20 novembre, à l'occasion du 25^e anniversaire de la Convention relative aux Droits de l'enfant, les Classes du Monde d'Unicef Belgique ont présenté un flashmob, en présence de la Reine. On peut encore devenir Classe du Monde (www.unicef.be > enseignants) et bénéficier d'outils pédagogiques. Par ailleurs, dans *Les enfants de la récession*, Unicef s'inquiète des 7,5 millions de jeunes Européens de 15 à 24 ans qui ne sont ni à l'école, ni en formation, ni au travail. Ils sont 12,7 % en Belgique !



Innovation & Éducation

Magnifique bouffée d'air frais que ce site lancé par l'ASBL Schola ULB. Depuis 2006, l'ASBL organise le Forum des Innovations en Éducation, et contacte toutes les écoles primaires et secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour recenser les initiatives originales. Objectif : mettre à l'honneur les porteurs de projets qui innovent et prennent le contre-pied de « l'école qui va mal ». La barre des 1000 projets recensés a été franchie. Cette richesse est maintenant accessible en ligne. <http://innovation-education.be>

Pacte pour un enseignement

« Un grand projet par et

Ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet annonce le lancement en janvier du « Pacte pour un enseignement d'excellence ». Une démarche collective ambitieuse. Pour la ministre, « il faut bouger les lignes... »

“ On est au 21^e siècle mais avec un système éducatif qui est resté au 20^e siècle ”

La Déclaration de politique communautaire 2014-2019 (DPC) évoque un « Pacte pour un enseignement d'excellence qui portera sur les dix prochaines années, impliquant ces différents acteurs ». En primeur pour les lecteurs de PROF, Joëlle Milquet, ministre de l'Éducation, annonce le lancement du processus pour janvier. Explications.

PROF : Consultation des enseignants en 2003-2004, Contrat pour l'école, et maintenant Pacte pour un enseignement d'excellence... Qu'est-ce qui pourrait mieux « marcher » cette fois-ci ?

Joëlle Milquet : Ce ne sera pas une X^e réforme complète, dirigiste, pensée en chambre et guidée par de sombres arbitrages politiques, qui viendrait tout perturber. Il s'agit de poursuivre une dynamique initiée peut-être par le Contrat pour l'école, puis par la précédente législature. Une dynamique qui vise à rendre confiance aux acteurs, à travailler avec eux.

Le préalable au Pacte, c'est le constat. Qui va le faire ?

Aujourd'hui, il y a un consensus des acteurs de l'enseignement et du monde politique sur un certain nombre de choses. Et sur la nécessité de déploiement de notre enseignement.

C'est une démarche optimiste. L'optique n'est pas de pointer de façon systématique et parfois méprisante les choses qui ne vont pas. Il y a quantité de choses qui marchent bien, mais il faut une accélération. Il s'agit d'enclencher une démarche collective ambitieuse, qui concernera tous les acteurs.

De janvier à fin mars, il s'agira d'affiner le constat. De pointer tant le positif que ce qui pose problème en termes de qualité, d'équité, de gouvernance,... On pourra y évoquer les cadres décrétoires mais aussi les projets et dispositifs en vigueur.

Dans le même temps, un groupe sera chargé de réfléchir au sens de l'apprentissage scolaire en 2015. Que doit-on donner aujourd'hui aux jeunes de 18 ans, pour qu'ils s'épanouissent, qu'ils s'insèrent dans la société d'aujourd'hui, qu'ils y apportent leur créativité.

On est au 21^e siècle mais avec un système éducatif qui est resté au 20^e siècle, avec ses tabous, ses rigidités, ses obstacles. C'est toute la logique du Pacte : rendons confiance aux acteurs, donnons-leur la liberté pédagogique et la liberté de management, mais soyons beaucoup plus clairs sur les objectifs. Ce n'est pas un Pacte basé comme le Pacte scolaire sur des clivages politiques, mais un Pacte pour le bonheur d'enseigner et le plaisir d'apprendre...

Chacun pourra émettre des propositions

Comment s'organisera la participation à cette démarche ?

Dès qu'on lancera le processus, en janvier, un site internet mettra en débat des sujets sur lesquels on demandera l'avis de tous. Chacun pourra émettre des propositions, suggérer des façons de faire. Ce sera une tribune ouverte mais qui ne sera ni un mur des lamentations ni le café du commerce. Des rencontres de terrain seront aussi organisées.

La DPC, à propos du Pacte, évoque la nécessité d'identifier les priorités. Qui s'en chargera ?

Il y aura un comité d'accompagnement, composé de représentants de tous les acteurs de l'enseignement, mais aussi du monde académique, socio-économique,... Et une « task force » ouverte à tous les acteurs sera chargée du suivi opérationnel. C'est elle qui proposera cinq, six, sept objectifs. Et pour chacun, il y aura un plan d'actions, qui concernera autant les cadres réglementaires que les dispositifs. Avec des dates d'entrée en vigueur

ment d'excellence : pour les acteurs de l'école »

des changements et surtout un soutien à leur implémentation !

Réfléchir en partant du jeune

Ne craignez-vous pas que chaque catégorie d'acteurs vienne avec son cahier de revendications : davantage de moyens, davantage d'autonomie,... ?

Je demande aux acteurs classiques d'essayer de réfléchir *out of the box*, de partir du jeune. Il faut que les gens ne partent plus de l'intérêt du groupe qu'ils représentent. Et cette rigidité vient de tout le monde ! Il faut bouger les lignes : tous les observateurs étrangers trouvent notre système très compliqué !

Sur la question des moyens, notre enseignement n'est pas du tout sous-financé. Par contre, on affecte parfois mal les moyens.

Généraliser le travail en équipe

Chacun peut légitimement considérer qu'il travaille à un enseignement d'excellence. Pourtant, globalement, il y a des problèmes bien réels. Dès lors, comment inviter au changement ?

Par des objectifs plus précis. Sur la lutte contre l'échec par exemple, en intégrant systématiquement de la remédiation. Et favorisant le travail en équipe. C'est vrai que le travail de l'enseignant est un travail très individuel par certains aspects, mais l'autonomie ne signifie pas que tout est à la carte.

Aujourd'hui, la société ne peut plus se construire par agrégation d'éléments solitaires, à l'heure du travail en réseau. Mais pour généraliser le travail en équipe, au sein des écoles, il faut plus de souplesse. Et si la conclusion des groupes de travail est qu'il faut adapter tel ou tel règlement ou dispositif, on le fera.

Quel sera le rôle de ces groupes ?

À ce stade, on pense à six groupes, qui accompagneront les programmes d'actions déclinés en fonction des objectifs. Le premier portera sur les valeurs, le sens de l'école au 21^e siècle. Le deuxième sera centré sur les savoirs, les compétences : qu'est-ce qui manque au programme ? Comment favoriser l'innovation ?

Le troisième groupe sera centré sur le parcours de l'élève, sur les transitions dont on sait qu'elles sont parfois difficiles, sur la façon de prendre en compte ses difficultés, sur l'orientation. Je suis frappée par exemple par l'augmentation de l'orientation dans l'enseignement spécialisé. Ça pose question...

Le quatrième groupe se chargera des acteurs : enseignants, directeurs,... C'est toute la question de l'attractivité des métiers, de la formation (initiale et continuée), du soutien et de l'accompagnement, du rôle de l'Inspection. Un cinquième groupe s'occupera du pilotage, et de son renforcement. Si on veut des objectifs clairs, il faut renforcer les capacités de pilotage du système, globalement mais aussi au niveau des établissements. Et le sixième sera centré sur la gouvernance, sur l'organisation par bassins, sur l'articulation entre obligatoire et non obligatoire.

Et l'échéancier ?

Le processus démarrera en janvier. Et je pense qu'on doit être plus ambitieux dans le rythme des adaptations qui seront décidées... •

Propos recueillis par **Didier CATTEAU**



Se préparer au délestage

Face au risque de délestage du réseau électrique que le pays pourrait connaître cet hiver, les établissements scolaires ont été invités à des dispositions et de mesures organisationnelles préalables.

Deux circulaires ont été transmises ⁽¹⁾. L'une, destinée aux établissements du réseau Wallonie-Bruxelles, demandait à chaque chef d'établissement d'établir pour le 30 novembre un plan d'actions en cas de délestage. Chaque chef d'établissement a pu faire appel à la direction régionale de l'infrastructure dont il relève afin de recevoir une assistance technique à cet égard. L'autre circulaire, destinée aux écoles des réseaux subventionnés, invitait les directions et pouvoirs organisateurs à prendre ces mêmes mesures.

Les deux textes ont une base commune qui insiste notamment sur la préparation de cette éventualité. Très utile aussi, une liste (non exhaustive) d'installations techniques, de leurs degrés probables de sensibilité à ces coupures d'alimentation et les mesures à prendre en regard.

⁽¹⁾ Circulaires 5 065 (Wallonie-Bruxelles Enseignement) et 5 066 (subventionné) - www.adm.cfwb.be

Mobilisation autour des pensions

La rencontre entre les ministres de l'Enseignement des entités fédérées et le ministre fédéral des Pensions n'a pas dissipé toutes les interrogations. Explications.

Parmi les mesures d'économies envisagées par le Gouvernement fédéral, plusieurs touchent les pensions en général, celles des fonctionnaires en particulier. Fin novembre, les trois ministres communautaires de l'Enseignement ont rencontré le ministre fédéral des Pensions. Il y a des avancées, mais des questions restent en suspens à l'heure de boucler ce magazine.

Il importe de distinguer le droit à et le calcul du montant de la pension. Le premier est lié aux conditions d'âge et à la durée minimum de carrière exigée pour l'année du départ à la pension.

Pour faire bref, trois mesures impactent le droit à la pension : le relèvement (pour tous) de l'âge légal à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030 ; la durée minimale de carrière (portée à 41 ans en 2017 et à 42 ans en 2018) ; la suppression progressive de la bonification pour diplôme. Ces mesures empêcheraient tout départ à la retraite anticipée avant 63 ans (pour les enseignants du secondaire) ou 62,5 ans (fondamental).

Le calcul du montant de la pension, lui, se base sur le traitement, sur le coefficient de carrière (appelé aussi tantième) et sur la durée de carrière. Pour les enseignants ayant eu plus de 50 ans au 1^{er} janvier 2012, le traitement de référence restera la moyenne des cinq dernières années de carrière. Pour les autres, ce sera dix.

Actuellement, le coefficient de carrière est tel qu'une année de travail pèse 1,09 an pour le calcul du montant de la pension. Il en est de même pour les années



Enseigner est aujourd'hui considéré comme un métier lourd, mais cela pourrait changer.

d'études, assimilées à des années de travail. Le débat sur le maintien ou non de ces deux régimes préférentiels aura lieu au sein du Comité national des pensions, créé en janvier 2015.

Par ailleurs, au moment de boucler ce magazine (30 novembre), la situation des personnels en activité mais qui ont demandé leur DPPR (ou qui sont dans les conditions pour la demander) n'était pas totalement claire. Des informations précises devraient être diffusées tout début décembre à ce sujet, notamment via www.enseignement.be/pension.

Enfin, la fin de l'assimilation des interruptions de carrière « sans motif » pour l'accès à la pension anticipée devrait avoir des effets en cascade sur les équipes en place. En effet, cette mesure pourrait amener des enseignants à reprendre un temps plein, au détriment de ceux qui les remplacent. ●

Didier CATTEAU

Certification en fin de 2^e degré dans vingt-trois écoles-pilotes

Vingt-trois écoles secondaires du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement sont engagées dans le projet « Évaluation ». Une refonte en profondeur des pratiques d'apprentissage et d'évaluation...

Ce projet vise trois objectifs : rendre les pratiques d'évaluation plus cohérentes ; clarifier le contrat « élèves-enseignants-parents » ; optimiser la communication de la progression des élèves. Le projet ne se réduit pas au bulletin en ligne ou à l'évaluation externe de fin de degré. Car reporter la certification modifie les pratiques d'apprentissage et d'évaluation, et les rôles de chacun.

Pour l'élève, durant deux ans, rien n'est plus « pour des points », mais « tout compte ». L'enseignant peut se concentrer sur sa mission première : « élaborer, mettre en place et proposer la plus grande variété de dispositifs didactiques ». Et les parents peuvent suivre la progression de leurs enfants.

Pour Fabrizio Primerano, responsable du groupe de travail qui a conçu le projet, il s'agit de « redonner à l'évaluation un rôle diagnostique sur l'évolution des apprentissages de l'élève, plutôt qu'un rôle de sanction ». Le groupe de travail comprend notamment deux enseignants par école-pilote. Dans leurs établissements respectifs, ils sont les personnes-ressources pour tout un travail d'élaboration de grilles d'évaluation critériées pour chaque discipline/option.

Dorénavant, en effet, donner des points et les additionner en fin d'année ne suffit plus :

l'élève a besoin d'informations qualitatives permettant de comprendre ses lacunes et de savoir comment y remédier en vue de la certification de fin de degré. Depuis septembre donc, les évaluations ne sont plus liées au calendrier scolaire mais ont lieu au terme d'unités pédagogiquement significatives. Leur notation diffère selon qu'il s'agit des compétences disciplinaires, de la maîtrise des ressources ou des compétences transversales (commentaire collégial du conseil de classe).

Pour les compétences disciplinaires, une barre de progression, alimentée par les résultats des évaluations sommatives, est divisée en trois couleurs. L'objectif est de faire croître la portion verte (acquis)... Pour les savoirs et savoir-faire disciplinaires, un indicateur fléché accompagne la note chiffrée.

Voilà pour l'évaluation. Le projet repose aussi sur la définition d'une structure d'enseignement et d'évaluation applicable à toute unité pédagogiquement significative. Et au sein de laquelle s'intègrent systématiquement des activités de remédiation, consolidation ou dépassement. Car la suppression de sessions organisées d'examens fait gagner sept à huit semaines sur les deux années. ●

D. C.

Se concerter pour harmoniser

Bernard Jonckers, préfet des études à l'Athénée de Gembloux, nous explique ce qui change pour les 122 élèves de 3^e année.

PROF : Qu'est-ce qui change dans les pratiques quotidiennes ?

Bernard Jonckers : Pour l'instant, c'est particulièrement l'évaluation qui change. Il faut créer des interrogations en fonction de critères de compétences. Cela suppose de les définir à l'avance et de les classer dans des grilles de compétences.

Pendant que d'autres sont en examen, que font vos 122 élèves de 3^e année ?

Ils sont répartis en fonction de leurs difficultés ou de leurs intérêts, entre des activités remédiation (là où ils ont de gros soucis), de consolidation (là où quelques exercices de plus suffiront) ou de dépassement (si tout va bien). Et les enseignants (une cinquantaine) auront des concertations pour peaufiner les grilles de compétence et pour faciliter la cohésion entre degrés inférieur et supérieur.

C'est une fameuse organisation, parce que ces élèves ont cours toute la journée, au contraire de ceux qui sont en examen. C'est une des grandes lignes du projet : profiter du maximum de temps de formation en diminuant le temps d'évaluation.

Le prix Terre d'Avenir au Centre Asty-Moulin

Produits dangereux

La circulaire 5008 (<http://bit.ly/1v9Xr15>) rappelle l'existence de textes réglementaires et ressources utiles afin de prévenir les risques liés à la présence de produits dangereux dans les laboratoires des établissements scolaires. Et notamment une page que le Service interne de prévention et de protection au travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre à ce sujet : <http://bit.ly/1zeqcKz>

Expedis

Le programme Expedis (pour Expérience éducative d'immersion scolaire) permet aux élèves des 3^e, 4^e, 5^e et 6^e secondaire de réaliser une partie de leur parcours scolaire (3 à 10 mois) dans une autre Communauté ou à l'étranger. À leur retour, ils pourront valider ce parcours. La circulaire 5039 du 24 octobre (qui remplace celle de 2011) explique les modalités de ce programme. <http://bit.ly/1tE073z>

Neuf médailles

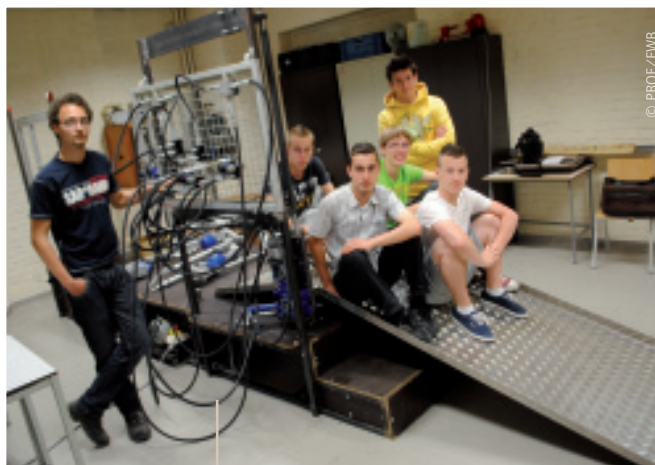
Les 26 jeunes Belges présents à Lille pour Euroskills 2014, le championnat européen des métiers, ont ramené trois fois trois médailles d'or, d'argent et de bronze. L'équipe termine 6^e sur 25. Prochaine compétition (nationale cette fois) ayant pour but de valoriser les métiers manuels et techniques : les Startech's 2015. Les candidats se sont inscrits pour le 1^{er} décembre ; présélections dans les écoles entre le 26 janvier et le 6 février ; championnat les 16 et 17 mars à Bruxelles, Charleroi et Liège, selon les métiers. www.skillsbelgium.be

C'est sûr : Maxime Robaux, Dorian Dominguez Y Comonte, Fabien Nolf et Valentin Pierrard méritent le prix *Terre d'Avenir* 2013-2014 ⁽¹⁾ qu'ils ont reçu début octobre des mains de la princesse Claire et de la ministre de l'Éducation, pour leurs passerelles pour personnes à mobilité réduite intégrées dans une voiture de train ⁽²⁾. Votre magazine avait eu le nez fin en consacrant deux pages à ce projet de toute une année, mené par plusieurs classes du Centre Asty-Moulin, à Namur ⁽³⁾.

Le prix récompense chaque année des réalisations présentées dans le cadre de la qualification professionnelle, et qui ont la terre ou l'espace comme sujet. Pour Alain Hubert, président du jury francophone, les lauréats « *contribuent à faire de notre région une terre d'avenir* ». D'ailleurs, leur passerelle devrait être adaptée à des bateaux de croisière !

Les quatre autres prix récompensent : Baudouin Mackels (Athénée de Waimes), pour sa serre didactique chauffée autonome en énergie ; Ryan Lenges (Athénée de Waimes) pour son jeu coopératif sur l'eau ; Mélissa Rogge, Maxime Parent et Kevin Keyen (ITCA,

Suarlée) pour leur projet *De la terre à la tartine* ; Jérémy Calbert, Xavier Gauthier et Justin Mouton (ITCA, Suarlée) pour leur projet de production de charcuterie bio.



Avec d'autres élèves, les lauréats ont mis au point un dispositif aidant les personnes à mobilité réduite à embarquer dans les trains.

Les inscriptions au prix Terre d'Avenir 2014-2015 sont ouvertes jusqu'au 31 mars (introduction des dossiers complets pour le 31 mai). ●

D. C.

⁽¹⁾ www.sk-fr-paola.be (> appels à projets)

⁽²⁾ <http://bit.ly/1E81ECF>

⁽³⁾ Lire en pages 34-35 du n°19 (septembre 2013) – www.enseignement.be/prof

Prix Reine Paola pour l'enseignement

En 2014-2015, le *Prix Reine Paola pour l'enseignement* s'adresse au maternel et au primaire (ordinaire et spécialisé). Il est placé sous le thème « Créativité et innovation », et récompensera trois enseignants par communauté (6 500, 4 000 et 2 500 €). Dossier de candidature à rentrer pour le 31 janvier.

www.prixpaola.be

Ma classe en fait un Max pour le commerce équitable

La quatrième primaire de l'École communale de Bourgeois participe au concours qui récompensera la classe la plus équitable.

L'an dernier, leur classe est arrivée deuxième pour la Fédération Wallonie-Bruxelles du concours *Ma classe en fait un Max*, organisé par Fairtrade Belgium ⁽¹⁾. « Cette année, c'est sûr, on fera mieux ! », assure Jules, élève de 4^e primaire de l'École communale de Bourgeois (Rixensart).

récolté beaucoup de logos », expliquent Johanna et Valentine. Et Jules d'ajouter : « C'est important d'acheter ces produits-là, car on est sûr que les agriculteurs dans le Sud peuvent gagner convenablement leur vie et acheter de la nourriture, des vêtements et se soigner. Et leurs enfants peuvent ainsi aller à l'école plutôt que d'aider leurs parents dans les exploitations ».

Des ressources sont proposées aux enseignants : fiches éducatives, reportages réalisés au Ghana et au Pérou sur le cacao et la banane, site internet. « Cette sensibilisation au commerce équitable s'intègre bien dans le projet d'école centré sur la citoyenneté responsable, explique Nathalie Hennebicq, l'institutrice de 3^e qui épaula sa collègue. Et elle permet des exploitations dans différentes matières. En français, en mathématiques mais aussi au cours

d'éveil. Les élèves apprennent notamment à situer sur une carte de la commune les magasins qui proposent des produits du commerce équitable ; et à localiser leur provenance sur une carte du monde ; nous abordons les droits des enfants... C'est vraiment le projet d'une année qui nécessite une concertation avec les enseignants, la direction et l'écoconseillère de la commune ».

Les trois classes francophones les plus équitables auront droit à un concert privé du groupe musical Suarez. ●

Catherine MOREAU

⁽¹⁾ www.laclassedemax.be



Les trois classes « les plus équitables » auront droit à un concert de Suarez, dont le chanteur Marc Pinilla soutient la campagne.

Fairtrade Belgium travaille avec 1,4 million de producteurs issus de 59 pays, sur trois continents, et tente de faire grimper la part de marché encore modeste (1 %) des produits du commerce équitable. Notamment en sensibilisant les élèves via *Ma classe en fait un Max*. Toutes les écoles primaires peuvent participer (inscriptions jusqu'au 31 mars).

Les écoliers doivent relever trois défis : rassembler le plus grand nombre de logos Fairtrade placés sur des produits issus du commerce équitable ; imaginer et réaliser une recette à partir de ces produits ; organiser une activité pour sensibiliser d'autres personnes à ce concept. « Nous avons déjà

Jeunes Talents

Depuis septembre, les « jeunes talents » musicaux peuvent aménager leur horaire scolaire. Il s'agit d'élèves de l'enseignement obligatoire qui suivent également une formation musicale au sein d'un Conservatoire (École supérieure des Arts) à hauteur de 40 crédits maximum, après avoir réussi l'épreuve d'admission.

Avant la rentrée 2014, ces « jeunes talents » cumulaient leur double formation. Désormais, ils ont le choix, selon l'année d'études et la forme d'enseignement dans laquelle ils se trouvent :

- cumuler les deux horaires ;
- aménager l'horaire au sein de l'établissement secondaire afin de suivre, en remplacement de certains cours, des cours au sein du Conservatoire.

L'élève de 3^e, 4^e, 5^e ou 6^e de l'enseignement général ou technique de transition peut remplacer une ou plusieurs options de base simple ou son option de base groupée par des périodes d'enseignement musical suivies au sein d'un Conservatoire. Entre autres conditions, il faut que l'Administration ait marqué son accord sur la proposition de grille-horaire.

Les détails dans la circulaire 5006.

<http://bit.ly/ZWpOBd>



Le tabac est-il encore à l'agenda scolaire ?

C'est entre 13 et 18 ans, et notamment à l'école, qu'ont lieu les premiers contacts avec la cigarette. Une étude européenne propose de lutter différemment contre le tabagisme.

Vincent Lorant, enseignant à la Faculté de Santé publique de l'UCL, et Pierre-Olivier Robert, son assistant, ont participé à une enquête européenne concernant le tabagisme chez les jeunes. Smoking Inequalities – Learning from Natural Experiments (SILNE).

PROF : Quel est le point de départ de cette enquête ?

Vincent Lorant : SILNE est financée par le 7^e programme cadre de la Commission européenne ⁽¹⁾. Elle a interrogé un vaste échantillon d'élèves dans six pays européens. En Belgique, l'étude concerne 2 137 élèves namurois en 3^e et 4^e secondaire. Elle part de l'idée que la consommation de tabac n'est pas qu'un attribut individuel, mais aussi un attribut social. Ceci peut s'expliquer par un « effet de pairs », par la pression des amis, par l'influence des normes du groupe et par le bénéfice retiré de la pratique d'un comportement en groupe plutôt que seul ⁽²⁾.

Où se situe la Belgique en termes de consommation ?

Pierre-Olivier Robert : Dans notre étude,

la moyenne européenne est de 20 % de jeunes fumeurs réguliers (fumant minimum une à deux cigarettes par semaine). Namur se distingue avec 24 % de fumeurs réguliers.

Mais, il est interdit de fumer dans les écoles...

P.-O. R. : Depuis 2006, un décret de la Communauté française interdit de fumer dans l'enceinte de l'école ⁽³⁾. Il n'y a pas eu d'évaluation de son respect ⁽⁴⁾. SILNE montre cependant que celui-ci est faible et très variable entre les écoles. En effet, seuls les élèves d'une école sur sept à Namur déclarent en majorité (62 %) que les règles en matière de tabac sont strictement respectées. À l'inverse, dans une autre école avec 33 % de fumeurs réguliers, seuls 13 % des élèves disent que les règles sont respectées.

Ces disparités concernent également les enseignants : 56 % des élèves de cette dernière école disent voir fumer le corps enseignant, contre 4 % dans celle où les règles sont strictement appliquées. Notons que pour les enseignants, nous n'avons pas précisé si c'était dans l'enceinte de l'école ou en-dehors. Peu

importe. Si l'enseignant fumeur est visible, il a un impact et c'est plus difficile pour l'école de faire respecter cette règle par les élèves. D'autres facteurs jouent, comme le tabagisme des pairs et des parents.

V. L. : On peut dès lors se poser des questions sur les efforts des services de promotion de la santé dans les écoles. D'autant plus qu'ils sont débordés par les bilans de santé.

SILNE évoque aussi le rôle du facteur socio-économique...

P.-O. R. : Les écoles à public plus défavorisé comptent 10 % de fumeurs réguliers en plus. Cette différence s'observe également au niveau européen. Le système éducatif basé sur l'échec comme facteur d'orientation participe à la construction des inégalités scolaires et sociales, mais il favorise aussi la consommation tabagique des jeunes qui s'orientent vers le qualifiant et le professionnel. Ces filières se caractérisent par une population d'élèves plus âgés ayant plus de chance d'avoir expérimenté le tabac et pouvant initier leurs amis proches socialement. L'effet de pairs y sera plus grand.

V. L. : Le décret anti-tabac a activé les écoles qui n'appliquaient pas une réglementation stricte avant 2006. Sept ans après ce décret, nous avons l'impression que le tabagisme n'est plus en tête de l'agenda des écoles. Un phénomène qui interpelle un groupe est nouveau, menaçant ou lié à un public qui a le pouvoir. Le tabagisme n'est pas un phénomène nouveau, et n'est pas menaçant à court terme. Et les parents qui ont un certain pouvoir sont plus préoccupés par le cannabis que par le tabac. Notons que la consommation de cannabis et de tabac sont associées.

Quels résultats apportent le questionnaire sur les réseaux d'amis ?

P.-O. R. : Les fumeurs réguliers ont tendance à être moins isolés que les non-fumeurs. On note aussi un effet de regroupement (clustering) des élèves qui présentent un comportement tabagique similaire. En effet, les fumeurs ont tendance à se citer entre eux. Une école où cette situation apparaît devrait avoir une approche plus ciblée sur les fumeurs les plus populaires en leur proposant un sevrage et en leur expliquant la place importante qu'ils occupent dans ce réseau.

V. L. : Le décret anti-tabac a activé les écoles qui n'appliquaient pas une réglementation stricte avant 2006. Sept ans après, nous avons l'impression que le tabagisme n'est plus en tête de l'agenda des écoles.

Quelles pistes de solution envisage SILNE ?

V. L. : Assist, un projet-pilote au Pays de Galles, réalise de la prévention du tabagisme par l'intermédiaire des pairs. Au lieu d'être un facteur de risque, ceux-ci peuvent être un facteur protecteur⁽⁵⁾. Si fumer est une marque de prestige, le fait d'arrêter aussi. Au lieu de travailler à l'échelle de l'école, un service de promotion de la santé pourrait se centrer sur les leaders d'opinion et atteindre le reste du groupe via ces effets de pairs. ●

Propos recueillis par **Patrick DELMÉE**

⁽¹⁾ silne.ensp.org

⁽²⁾ DIMAGGIO P., GARIP F., 2012, « Network Effects and Social Inequality », dans *Annual Review of Sociology*, 38 (p. 93-118), bit.ly/1Bq1ife

⁽³⁾ bit.ly/1uDyGrz

⁽⁴⁾ En 2007, un colloque a fait le point sur les difficultés à appliquer l'interdiction de fumer dans les écoles.

bit.ly/1uxBXZD

⁽⁵⁾ bit.ly/1zmdjuW

Tabac, stop !

Le site enseignement.be présente une série de ressources dans ses pages « prévention tabac ». bit.ly/1u0XKE0

La Fédération Wallonie-Bruxelles a instauré en 2007 neuf « points d'appui aux écoles en matière de prévention des assuétudes » dans les Centres locaux de promotion de la santé. bit.ly/1t2mECZ

Le Fonds des affections respiratoires peut mettre en place avec les écoles des plans de lutte anti-tabac. www.fares.be

La Fondation contre le cancer a développé le site www.tabacstop.be. On y mentionne des annuaires des tabacologues et des Centres d'aides aux fumeurs, un accompagnement personnalisé téléphonique gratuit (inscription via le 0800/111 00) et iCoach, une plate-forme de coaching en ligne, bit.ly/14hOuqh

En décembre 2013, nous relations le projet de mobilisation vis-à-vis des assuétudes, mené au Collège technique des Aumôniers du travail, à Charleroi. Celui-ci débouchait sur un atelier de sevrage avec le tabacologue Martial Bodo (Institut Bordet). Infos : fredhuble@hotmail.fr – 0495/ 41 64 38.

Plus de 11 000 élèves interrogés

L'enquête SILNE (lire ci-contre) a été menée en 2013 dans cinquante écoles situées dans six villes d'Europe : Namur, Tampere (Finlande), Hanovre (Allemagne), Latina (Italie), Amersfoort (Pays-Bas) et Coimbra (Portugal). Ce sont les chercheurs de l'Institut de Recherche en Santé et Société (IRSS) de l'UCL qui ont mené l'enquête en Belgique, et l'ont coordonnée au niveau européen. 11 015 élèves de 3^e et 4^e secondaire (âgés en moyenne de 15,2 ans) y ont participé. « Nous avons choisi des pays où le tronc commun est plus ou moins présent, explique le professeur Vincent Lorant, comme la Belgique et la Finlande, et dont la réglementation sur le tabac est très stricte ou moins. Cela diversifie l'échantillon. Le critère pour choisir les écoles est le statut socio-économique du public : nous voulions comparer des écoles accueillant des élèves moins favorisés et d'autres des élèves plus favorisés ». Tous les élèves ont rempli un questionnaire sur leurs relations sociales (« qui sont mes amis proches au sein de mon école ? »), leurs comportements de santé (tabac, alcool, cannabis, activités sportives) et leurs données socio-démographiques (âge, sexe,...). « Ils nous ont permis notamment de réaliser des graphes illustrant les réseaux sociaux de nos publics ajoute Pierre-Olivier Robert. Avec cet outil, nous avons pu faire voir à chaque école interrogée sa situation spécifique ».

Des stages en entreprise pour enseignants

De mars à mai, des entreprises accueilleront des enseignants d'écoles qualifiantes pour des stages d'observation puis d'immersion.

C'est l'un des projets phares de la Fondation pour l'Enseignement, qui regroupe les fédérations d'entreprises et des cinq réseaux d'enseignement : permettre à des enseignants ou chefs d'atelier actifs au 3^e degré du qualifiant d'effectuer un stage de découverte, puis d'immersion en entreprises. Minimum 5 à 7 grandes entreprises et des PME, en Fédération Wallonie-Bruxelles, proposeront 50 à 70 places de stages dans une phase pilote.

L'objectif ? Améliorer la connaissance réciproque entre écoles et entreprises. Quels contenus à ces stages ? Il s'agit notamment de confronter les techniques enseignées avec celles de l'entreprise (dans des métiers aussi variés qu'usineur, électricien, mécanicien, pneumaticien...); de resituer les métiers dans les réalités opérationnelles en entreprise (entre autres la gestion de la sécurité de la qualité); de développer l'esprit d'entreprendre et l'information sur les métiers (évolution et perspectives d'avenir).

Ces contenus seront évidemment adaptés aux possibilités des entreprises mais aussi aux préoccupations pédagogiques des participants aux stages, une fois de retour auprès des élèves. De même, la durée des stages pourra varier, suivant les réalités des entreprises et les disponibilités.

En 2015, 50 à 70 enseignants ou chefs d'atelier pourront aller en stage d'observation puis d'immersion en entreprise.

Depuis l'automne, les contours de l'opération pilote se dessinent, au sein d'un comité d'accompagnement réunissant des représentants des réseaux, des entreprises proposant des stages et des fédérations d'entreprises, des organes de formation (réseaux et inter-réseaux), et de l'administration de l'enseignement, dont l'Inspection et la Direction des Relations Écoles Monde du Travail. Les prérequis et l'évaluation des stages y seront notamment définis, comme d'ailleurs les autres modalités pratiques.

Un appel à candidatures aux écoles est lancé dès ce mois de décembre via les fédérations de pouvoirs organisateurs et les instituts de formation continue. Les écoles peuvent d'ores et déjà manifester leur intérêt via leur réseau, qui transmettra l'information. Dans cette phase-pilote, seuls les personnels actifs au 3^e degré de l'enseignement qualifiant pourront être sélectionnés ⁽¹⁾.

Pour que ces stages soient suivis d'effets durables, ils s'organiseront en trois phases : observation/découverte de l'entreprise ; immersion/participation sur mesure (selon les affinités repérées lors de la première phase) à un programme de maintenance industrielle et/ou à la mise en œuvre d'un processus de production ; pérennisation de la relation entre l'entreprise et l'école, et entre les stagiaires.

À partir de juin, une évaluation des stages pilotes permettra d'en mesurer l'intérêt et les premiers effets. Le cas échéant le dispositif sera reconduit voire amplifié... ●

D. C.

⁽¹⁾ Pour un certain nombre de stages, suivant les réalités rencontrées dans les entreprises, des collègues enseignants dans les matières générales (mathématiques et/ou sciences) du même établissement pourront être invités lors de la phase d'observation afin d'évaluer comment renforcer le lien entre matières générales et pratiques.



L'histoire est têtue, le souvenir aussi

Harcèlement, génocides, crimes contre l'humanité... Ne sont-ils que du passé ? À l'aide de ressources pédagogiques, les enseignants y sensibilisent leurs élèves. PROF a rencontré l'un d'eux.

Mi-octobre, Pascale Nurflus, professeure de morale, géo, histoire, et cinq collègues du Lycée Dachsbecq (Bruxelles), reviennent de Mechelen. La Caserne Dossin ⁽¹⁾, la Cellule Démocratie ou barbarie ⁽²⁾ et la Fondation Auschwitz ⁽³⁾ y présentent leurs nouveaux outils pédagogiques à une quarantaine d'enseignants. « Dans la voiture, on ressentait encore l'émotion d'Armand Schmidt, racontant comment sa maman l'avait confié à l'Institut Enfant Jésus de Ciney de janvier 1943 à 1946, pour le cacher, encore bébé. On évoquait le conflit en Israël et l'attentat contre le Musée juif, situé à quelques pas de l'école. On a beaucoup parlé et on sentait l'envie de travailler ensemble sur le sujet ».



Ils assistaient à cette animation parce qu'en mars, ils emmènent toutes leurs rhétos visiter la Caserne Dossin et le Fort de Breendonk. Cette animation fait partie du deuxième volet de leur projet *L'histoire est têtue*. Elle suivra une conférence sur *Les origines de l'antisémitisme* et *Qu'est-ce qu'un génocide ?* ainsi que la projection du film *Paul et Sophie : Témoigner entre ombre et lumière*, organisées par le Centre communautaire laïc juif. « Enfin, avec

l'aide de la sociologue Simone Susskind, nos élèves rencontreront des Palestiniens et des Israéliens qui exprimeront leur vécu et leur vision du conflit ».

« La légitimité des témoins donne du sens à ce projet qui tente de fracturer l'impression que les élèves ont au travers des propagandes des deux camps ». D'autant plus que l'an passé, un même canevas (conférence, film, témoins) avait évoqué le génocide des Tutsis au Rwanda avec les élèves de 5^e année.

L'école donne à M^{me} Nurflus une heure de coordination. Cela lui permet de construire ce projet et de faire des recherches de ressources : elle les met à disposition de ses collègues qui les adaptent à leurs séquences de cours. « Le but ? Éviter la dispersion d'énergie, favoriser la continuité, donner de la cohérence à l'équipe éducative. Notre public est multiculturel, à dominance musulmane. Il réagit fort à l'actualité. La méconnaissance favorise la diabolisation et le manichéisme. Les élèves n'aiment pas lorsqu'on fouille dans la zone grise. Mais, lorsque le dialogue s'établit, la vision des uns et des autres se nuance ».

M^{me} Nurflus espère terminer son projet par un voyage en Israël, pour découvrir sur place, avec des élèves, les traditions et les opinions. « Mais, il nous reste des obstacles à surmonter et à espérer que la tension diminue entre les communautés ». ●

Pa. D.

⁽¹⁾ Ce musée de l'holocauste et des droits de l'homme dispose entre autres de leçons préparatoires, d'un film introductif téléchargeable et de questionnaires pédagogiques. Le témoignage de M. Schmidt sera aussi bientôt en ligne. www.kazernedossin.eu

⁽²⁾ www.democratieoubarbarie.cfwb.be

⁽³⁾ bit.ly/1OITBmB

Archives en ligne

La Direction opérationnelle des Archives de l'État en Wallonie a mis en ligne des documents relatifs à 14-18 en Wallonie.

<http://14-18-wallonie.arch.be>

Centenaire 14-18

Réalisé par la cellule Démocratie ou barbarie, ce dossier s'inscrit dans un plan d'action visant à rendre intelligible l'expérience de « guerre totale » vécue dans nos régions. www.commemorer14-18.be (> dossier pédagogique)

En télé

www.rtbfbf.be/14-18 propose une mise en contexte et une lecture la plus objective possible sur une large sélection de sujets... Avec illustrations authentiques, mini-capsules vidéos et témoignages via une carte interactive.

En dvd

La série documentaire conçue et réalisée par Marianne Sluszny et Michel Mees, avec Bernard Yerlès au commentaire, est disponible. <http://bit.ly/1nWIAEF>

En chansons

Les Athus Vus, groupe de musiciens également enseignants, ont composé 15 chansons inspirées d'événements de 14-18. Ils ont gagné le 1^{er} prix du concours « Mémoires » de la Province de Luxembourg, et ont conçu un dossier pédagogique.

<http://bit.ly/1EV0mcW>

En bibliothèques

Pour connaître le programme d'activités des bibliothèques de la Région de Bruxelles-Capitale : www.bibcentrale-bxl.be/

Chroniques de la guerre

Chaque semaine, le Musée de Mariemont met en ligne un nouveau document. <http://bit.ly/1pbcXa7>

Faites revivre l'histoire...

...de votre commune à travers les monuments de 14-18 s'adresse au primaire et au secondaire. Candidatures jusqu'au 3 avril. Infos : circulaire 5009 ou www.commemorer14-18.be (> appels à projets > FWB).

Jeu d'orientation

Jeu-Recycle

Recupel met gratuitement à la disposition des écoles et des enseignants *Jeu-Recycle*, destiné à aider les enseignants à former les élèves en matière de recyclage. Le matériel permet de faire jouer quatre groupes de 4 à 6 joueurs. Un manuel propose deux leçons (introduction et synthèse) et des idées pour intégrer le jeu dans le cours. On peut le commander via www.recupel.be/jeu-recycle

Girls day, Boys day

Ce projet a pour objectif de faire découvrir le monde du travail aux filles et aux garçons en leur présentant des métiers et professions atypiques pour leur sexe. Il se déroule en deux phases. D'abord un module de sensibilisation aux notions de genre et aux préjugés associés à certaines professions (donné en classe, en présence de l'enseignant-e). Ensuite, du 30 mars au 3 avril, élèves et professeur-e-s rencontrent des professionnels, à l'école ou en entreprise, afin de découvrir des métiers atypiques pour les filles et les garçons. Inscriptions pour le 12 janvier. www.gdbd.be

Métierama est un jeu destiné aux élèves de 11 à 14 ans.

Objectif : élargir la réflexion sur leur orientation. Et c'est gratuit.

L'Instance de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (Ipieq) et le Comité subrégional de l'emploi et de la formation (CSEF) de Huy-Waremme ont créé un jeu destiné aux classes de 5^e, 6^e primaire, 1^{re} et 2^e secondaire. *Métierama* veut modestement contribuer à élargir la réflexion des élèves quant à leur orientation professionnelle. On peut l'obtenir gratuitement en allant le chercher à Huy ⁽¹⁾.

Le principe ? Découvrir les métiers décrits sur des fiches (185 en tout). Il y a deux façons de jouer, une équipe contre une autre. Soit les équipes doivent deviner le métier d'une fiche lue par un maître de jeu. Soit à tout de rôle chaque équipe doit deviner le métier mimé ou dessiné par un des siens. La boîte contient

le matériel permettant de faire jouer simultanément trois fois deux équipes.



Subsidé par les gouvernements francophones après un appel à projets axé sur la promotion des métiers techniques, technologiques et scientifiques, *Métierama* les a sur-représentés parmi les 185 fiches réparties en douze secteurs.

Les concepteurs du jeu peuvent organiser des séances d'appropriation du jeu. Ils sont demandeurs des réactions de ses utilisateurs. Et ils insistent : il doit y avoir un « avant » et « après » au jeu qui reste un prétexte à parler d'orientation. ●

D. C.

⁽¹⁾ www.csefhw.be (> boîte à outils > Métierama)

Attirer vers les sciences

En 2009, la Wallonie comptait 12 % de diplômés en sciences et sciences appliquées contre 22 % en moyenne pour l'Union européenne. C'est ce qui ressort d'un rapport du Conseil wallon de la politique scientifique, prétexte à un séminaire sur les pistes à suivre pour renforcer l'attractivité de ces filières.

Il s'agissait pour des acteurs de l'enseignement (obligatoire et supérieur), des entreprises, de la formation de formuler des propositions destinées notamment aux gouvernements wallon et communautaire.

Deux évidences. Un : la nécessité d'une stratégie concertée, de long terme, à commencer en maternelle et à articuler jusqu'au choix du métier en fonction de l'âge. Car si quantité d'initiatives existent aujourd'hui, elles sont éparses et parfois trop ponctuelles. Deux : l'urgence de (re)nouer le contact entre secondaire et supérieur, notamment à propos de référentiels ou niveaux d'exigence. ●

D. C.

⁽¹⁾ Rapport et documents du séminaire sur www.cesw.be (> actualités)

Agenda 21 scolaire : s'engager pour le développement durable

Quatre écoles ont obtenu le label « Agenda 21 scolaire ». Durant trois ans, elles seront accompagnées dans leur engagement pour un développement durable.

Le principe 21 de la Déclaration du Sommet de la Terre de Rio, en 1992, est de « mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur. » Voilà le point de départ de la campagne « Agenda 21 scolaire » portée depuis 2007 par l'ASBL Coren⁽¹⁾, avec le soutien de la Région wallonne.

Durant trois années scolaires, l'ASBL accompagne les écoles qui s'engagent à intégrer le développement durable. Cela passe par un travail sur la qualité de l'environnement (gestion des ressources et/ou des achats, prévention des pollutions, par exemple). Cela suppose une démarche participative, via une concertation avec les élèves, les enseignants, la direction, le personnel administratif et technique, les associations de parents. Et cela inclut l'éducation au développement durable.

L'établissement scolaire engagé dans la démarche « Agenda 21 » scolaire rentre un dossier de candidature à la labellisation au mois de juin. Après une première évaluation documentaire pour vérifier sa conformité au « cahier de charges », des auditeurs externes examinent les dossiers. Puis un jury valide



Saint-Joseph (Ciney), qui ont déjà été labellisés en 2012, ainsi que le Collège Notre-Dame de la Paix (Erpent) et l'Institut Don Bosco (Liège).

⁽¹⁾ www.coren.be - Contact : edd@coren.be ou 02/640 53 23.



Passeport pour l'emploi

Europass est un portfolio de cinq documents en ligne grâce auquel on peut remplir son CV, composer une lettre de motivation, déterminer son niveau en langues (via un formulaire d'autoévaluation), ou encore insérer des copies au format PDF de diplômes, certificats, attestations diverses...

Le tutoriel explique aussi comment ajouter des documents délivrés par des écoles, par les centres de formation agréés ou par les opérateurs publics de formation. Comme l'*Europass mobilité*, qui décrit les matières et compétences acquises après un stage en entreprise ou un trimestre d'études à l'étranger. Ou le *supplément au certificat* plus précis quant au contenu des certifications professionnelles. Ou encore le *supplément au diplôme* livrant le détail des études supérieures.

www.moneuropass.be

ÉCOLES & CPMS

partenaires privilégiés

DOSSIER

● Un dossier réalisé par
Catherine MOREAU et Patrick DELMÉE

- 16** Écoles & CPMS, partenaires privilégiés
- 19** Des clés pour un partenariat fructueux
- 20** Partenariats autour de l'élève : la donne change
- 22** « Une semaine où on ne se parle pas, c'est très rare »
- 24** Le projet Odysée accroche les élèves
- 26** « On a limité la casse et on est allé plus loin »
- 27** Les paroles s'en vont, les écrits restent
- 28** Sortir de l'ombre



CPMS et écoles ont une belle collaboration, dans la plupart des cas. Ce dossier en atteste. Même si celle-ci va de soi, deux décrets entrés en vigueur en septembre invitent les unes et les autres à la retravailler. Dans quel sens ? C'est l'objet de ce dossier.

Pour accompagner les élèves et leurs familles, le centre PMS (CPMS) est le partenaire privilégié de l'école. Ses équipes tri-disciplinaires travaillent beaucoup avec professeurs, éducateurs et équipes de direction. « *Écoles et CPMS partagent à bien des égards des finalités et des valeurs communes*, soulignent Patrick Hullebroeck et Valérie Silberberg, de la Ligue pour l'enseignement dans un dossier de 2010 ⁽¹⁾. *Ils ont en commun un public bénéficiaire autant*

qu'un commanditaire identique qui fixe le cadre de leur travail respectif et à qui ils doivent rendre compte. Mais en même temps, ils constituent des institutions distinctes dont le projet institutionnel et la mission diffèrent autant que les cultures professionnelles, les objectifs opérationnels et, à moyens termes, les formes d'organisation ».

Si on collabore...

Ainsi, ces partenaires, parfois, se méprennent. La demande de l'équipe éducative attend souvent une réponse rapide. Or, les CPMS, en toute indépendance, travaillent avec le jeune, à son rythme et en s'adaptant à ses valeurs. Comme l'explique Pascale Catinus, conseillère pédagogique du réseau Wallonie-Bruxelles-Enseignement (lire en page 19), pour que les choses se passent bien, des conditions sont nécessaires : écoute et confiance des directions, stabilité des équipes, culture de la concertation, connaissance des missions, contraintes, conditions de travail respectives...

De plus, montrer la cohérence de l'accompagnement favorise aussi une bonne relation. Pour cela, il faut rappeler sans cesse les missions, le cadre de travail, la méthodologie. « *Un travail de longue haleine*, commente Isabelle Sauvage, directrice du CPMS-PSE provincial de Beauraing-Dinant. *Nous devons d'abord être clairs, nous-mêmes, avec nos missions. Ensuite, nous rendre visibles* (lire en pages 28-29). *Avec les directions, nous devons pointer nos difficultés, nos besoins, nos projets. Nous devons communiquer avec les enseignants, les classes, les familles. Nos permanences, qui ne sont pas possibles partout, sont aussi un moyen de relai et d'identification. Et tant mieux si nous avons un local à disposition ».*

Un nouveau cadre

Depuis le 1^{er} septembre, deux décrets initiés par les ministres de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse du précédent Gouvernement (re)formalisent la collaboration entre les chefs d'établissement, les CPMS et les partenaires externes. Un décret, sectoriel, redéfinit les rôles du CPMS, des services d'accrochage scolaire, des équipes mobiles

et des médiateurs et leur articulation. L'autre décret, intersectoriel, met en place différents niveaux de collaboration entre Enseignement et Aide à la jeunesse, de l'école jusqu'à un Comité de pilotage.

Par ailleurs, « le texte relatif aux missions des CPMS, de 2006, a été modifié, explique Sophie De Kuysche, secrétaire générale de la Fédération des CPMS libres ⁽²⁾. Il place les CPMS, à l'interface entre école, familles et élèves d'un côté, environnement scolaire et intervenants extérieurs de l'autre, avec obligation d'assurer un lien entre les différentes ressources utiles à l'enfant... » (lire en pages 20-21).

Fondamentalement peu de choses changent, Formellement les collaborations autour de l'école sont mieux définies. Le chef d'établissement coordonne tous ces services ; ou le CPMS, en concertation avec lui.

Certains verront peut-être dans cette réforme une volonté d'économie. On vise le mieux faire et la meilleure réussite des élèves, sans budget spécifique supplémentaire. D'autres y trouveront une volonté de mieux piloter le système. Notons que toute formalisation introduit la possibilité d'une objectivation et donc d'une évaluation et d'une réadaptation. Le Conseil supérieur des CPMS estime, lui, que ce nouveau cadre donne davantage de sens et de cohérence à l'accompagnement. Selon quelques coups de sonde vers les écoles, les chefs d'établissement sont conscients qu'il vise à améliorer l'efficacité. Certains estiment que cela peut entrer en tension avec la mise en place d'une nouvelle couche de lasagne, qui va demander du temps et des efforts (lire en pages 20-21).

Causes et antécédents

D'autant plus que cet esprit de collaboration efficace écoles-CPMS existait évidemment avant ces décrets. Et que les CPMS avaient déjà très souvent développé un maillage vers des partenaires externes : associations d'aide en milieu ouvert, centres publics d'aide sociale, services d'aide à la jeunesse, services de protection de la jeunesse, centres de guidance, écoles de devoirs, centres de santé mentale, plannings familiaux, l'ONE... Depuis plusieurs années, c'est devenu une nécessité : les problèmes des jeunes auxquels

sont confrontés les CPMS ne cessent de se complexifier.

Mais tout système peut comporter des bugs. Michèle Demeuse, coordonnatrice du Service d'Inspection des CPMS. « Il pouvait arriver, parce que le directeur de l'école n'avait pas le temps ou qu'il n'y avait pas pensé, que des partenaires externes à l'école y entrent sans que le CPMS en soit averti. Dorénavant, l'avertir devient la règle : il peut gérer l'avant et l'après animation, il peut aussi y collaborer ». D'autre part, en l'absence d'une vraie formalisation, il pouvait arriver aussi que, dans certains cas, chacun des partenaires de l'école fasse un peu de tout. Certains y verront une qualité : la souplesse.

Un cadre plus large

Le nouveau cadre vise à mieux faire fonctionner les rouages entre eux. D'autres initiatives participent au même enjeu, comme le *Plan d'action visant à garantir un apprentissage serein* (PAGAS), le *Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire*, la création d'un numéro vert « *École et Parents* »,... Et, d'autre part, il fait partie d'un rapprochement de politiques entre les secteurs enseignement et aide à la jeunesse.

Augmenter le nombre de partenaires, cela augmente la nécessité de formaliser. Mais ce nouveau cadre qui intègre l'aide à la jeunesse pose des questions sur son application. Comment rendre effectives les collaborations sur le terrain avec l'école ? Avec quelle présence ? Avec quels moyens ?

Passer de la théorie à la pratique, cela exigera de la créativité. Il faudra surmonter des craintes, par rapport à son identité, son fonctionnement actuel. Il faudra peut-être que le directeur du CPMS agence sa charge de travail autrement. S'il doit faire plus d'interface, devra-t-il moins travailler comme conseiller sur le terrain ? Et, il faudra un gros travail de communication vers les directions d'école. Bref, cela prendra du temps. ●

(1) *Quels enjeux pour les CPMS ?*, La ligue pour l'enseignement, décembre 2010, bit.ly/1yaP3NI

(2) *Entrées libres*, n°92, octobre 2014, p. 5, bit.ly/1FmqwrD

L'assistante sociale se rend compte que je suis en classe et que je vois plus de choses qu'elle. On a chacune notre place, notre avis. On a de la souplesse...

Une enseignante

Des clés pour un partenariat fructueux

L'ingrédient de base d'un bon fonctionnement entre un CPMS et une école ? La (re)connaissance des rôles, des attentes et des missions de chacun.

Dans le cadre de son mémoire en Sciences de l'Éducation, Pascale Catinus, conseillère pédagogique au sein du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement, a interrogé quatre groupes composés chacun d'un directeur et d'un psychologue de CPMS, et d'un enseignant. Tous participaient au projet *Décolège !* ⁽¹⁾. L'objectif était de rechercher les caractéristiques et conditions d'un engagement mutuel plus intense entre écoles et CPMS.

L'une d'elles concerne les directions, du CPMS et de l'école. Il est nécessaire qu'elles soient à l'écoute et fassent confiance à leurs équipes, ce qui favorise la prise de responsabilité et l'engagement dans un projet commun. « Si la directrice de l'école est preneuse d'une collaboration, elle va peut-être aussi, de manière informelle, le transmettre à ses institutrices », témoigne un psychologue.

concertation

Outre la stabilité des équipes (qui augmente le sentiment d'appartenance à un groupe professionnel), la « culture de la concertation » favorise cette collaboration. M^{me} Catinus a observé que les concertations formelles paraissent bien ancrées dans les pratiques quotidiennes en CPMS. Elles ne semblent pas vécues comme des obligations mais comme des occasions de croiser les regards d'un(e) psychologue, d'un(e) assistant(e) social(e) et d'un(e) infirmier(-ère). La tri-disciplinarité implique la collaboration. Par contre, pour les enseignants qui ont participé à l'étude, les concertations informelles semblent plus porteuses : elles sont la conséquence d'une

volonté commune de travailler en équipe et de partager des pratiques.

Respecter l'espace professionnel de chacun

Le partenariat sera d'autant plus fructueux que les rôles, les attentes et les missions de chacun sont bien définis. Et que l'espace professionnel (les contraintes et conditions de travail respectives) est pris en compte. La conseillère pédagogique le pointe : les deux groupes d'acteurs peuvent difficilement interpréter que le temps d'intervention des uns

ne correspond pas aux habitudes de fonctionnement des autres. « Souvent, explique une directrice de CPMS, la demande que fait l'école, ce n'est pas un partenariat mais une attente un peu magique que nous allons prendre la situation en main et la régler. Ce n'est pas notre cadre de travail. Notre rôle, c'est plutôt de renforcer le pouvoir des gens de prendre en charge leurs difficultés ».

Enfin, une condition importante, c'est que CPMS et enseignants travaillent sans crainte du jugement. ●

⁽¹⁾ *Décolège !* vise à limiter le maintien en maternelle et le redoublement dans l'enseignement primaire. bit.ly/1y4BTBQ

© Fotolia/viktor88



Partenariats autour de l'élève : la donne change

En application depuis la rentrée, des décrets et circulaires donnent un cadre nouveau à l'accompagnement des élèves. Le CPMS y devient la plaque tournante.

Deux décrets relatifs à l'accompagnement des élèves sont entrés en vigueur en septembre 2014. Le premier (sectoriel) ⁽¹⁾ (ré)organise des dispositifs d'enseignement ; le deuxième (intersectoriel) ⁽²⁾ met en place des politiques conjointes entre Enseignement et Aide à la jeunesse.

Ces deux textes (re)positionnent les CPMS comme intervenants de première ligne, à l'interface entre les ressources de l'école, des élèves, des familles, et celles du monde extrascolaire. Le CPMS est invité à les « mobiliser » au besoin. Michèle Demeuse, coordinatrice du Service d'inspection des CPMS : « Il s'agit d'inviter, en concertation, et pas de

contraindre ». Le remaniement du décret de 2006 relatif aux missions des CPMS confirme d'ailleurs ce rôle de plateforme.

Le décret sectoriel instaure une rencontre annuelle organisée par le chef d'établissement, avec les délégués de l'équipe éducative, du CPMS et du service de Promotion de la santé. Il permet aux écoles secondaires ordinaires de créer un dispositif interne d'accrochage scolaire (lire en pages 24-25). Il prévoit plusieurs mesures pour favoriser le retour à l'école d'élèves qui sont passés par un service (externe) d'accrochage scolaire. Il considère l'orientation comme un processus continu, positif, global, mettant l'élève au centre du

Du sens, de la cohésion

De récents décrets changent la donne de l'accompagnement des élèves et des parents (lire ci-contre). Pour le Conseil supérieur des CPMS (CSCPMS), ces textes lui donnent davantage de cohésion et de sens. Myriam Gabriel, présidente du CSCPMS : « Ces textes formalisent, donnent un cadre, décrivent une méthodologie, basée sur la collaboration entre école, CPMS, partenaires internes et externes ».

Cette collaboration préexistait. Mais les nouveaux textes incitent encore davantage au travail en partenariat. Selon M^{me} Gabriel, certains y verront l'opportunité de réfléchir à leurs pratiques, en termes de projet, de planification, de fonctionnement. D'autres en profiteront pour stimuler et imaginer de nouvelles collaborations.

Le CSCPMS souligne un autre bénéfice : ces textes définissent et clarifient les rôles des acteurs qui entourent l'école et montrent comment ils peuvent s'articuler. « Ils citent une liste explicite de participants aux réunions annuelles ou cellules de concertation, ajoute M^{me} Gabriel. Rien n'interdit d'inviter d'autres partenaires. C'est le cas, par exemple, dans les secteurs de la culture (et notamment les bibliothèques, les espaces publics numériques...) et de la santé, où écoles et CPMS ont déjà une belle tradition de collaboration.

Le CSCPMS est aussi conscient que la mise en place prendra du temps. « Même à la rentrée, le partenariat ne se décrète pas mais se réfléchit et se construit. Une série de collaborations pré-existaient, multifformes. Et la structure intersectorielle doit engranger ces autres structures, actions, programmes déjà initiés ». Au-delà, le CSCPMS espère un bénéfice mutuel dans le secteur de l'enseignement et en intersectoriel. Une condition ? « Il faut investir, créer d'autres liens. Et, pour lancer cette tâche, les chefs d'établissements scolaires seront les premiers à la manœuvre ».



projet et lui ouvrant le champ des possibles. Les termes « absentéisme », « décrochage scolaire », « abandon scolaire précoce » sont redéfinis. De même que les rôles des services de médiation scolaire et des équipes mobiles, et leur collaboration avec les CPMS.

Les récentes circulaires 4961 et 5051 expliquent cette articulation. Les médiateurs se recentrent sur la médiation en tant que tiers neutres. Dans le secondaire, ils contribuent, en travaillant les relations, à prévenir la violence, le décrochage scolaire, l'absentéisme et à sensibiliser à la gestion de conflits. Les seconds se concentrent sur la prévention et la gestion de situations de crise, partout, et sur l'absentéisme dans le fondamental. Tous sont dorénavant soumis au secret professionnel, comme les Services d'accrochage scolaire.

Le décret intersectoriel, lui, initie une coordination entre Enseignement et Aide à la jeunesse, à trois niveaux. Au niveau local, le chef d'établissement peut créer une cellule de concertation locale, en y intégrant la réunion annuelle citée plus haut et en ajoutant aux premiers invités des délégués de l'Aide à la jeunesse. Au niveau intermédiaire, une plateforme de concertation se met en place dans chacune des dix zones d'enseignement. Au niveau global, le dispositif est mené par un Comité de pilotage et une Commission de concertation. De plus, une équipe de six

facilitateurs appuie ces différents niveaux et fait circuler l'information entre eux.

Quelles sont les réactions ? Le Conseil supérieur des CPMS estime que cette nouvelle articulation a plus de sens et de cohérence (lire notre encadré ci-dessous). Les centres, en solo ou en association avec d'autres centres, ont entamé la réflexion sur le nouveau cadre. Du côté des chefs d'établissement ou de leurs associations, selon quelques coups de sonde, qui n'ont pas de valeur générale, certains ont lu les décrets ; beaucoup travaillent activement à de nombreuses collaborations avec des partenaires extérieurs à l'école ; peu sont sensibles à la formalisation de ces collaborations.

Plus particulièrement, que deviendront les initiatives qui ne s'inscrivent plus dans le nouveau cadre ? À Mouscron, par exemple, avec 11 institutions partenaires, le médiateur Christophe Bourgois organisait un rallye-découverte pour les élèves de 5^e secondaire. Ce rôle ne rentre plus dans ses nouvelles missions. Les partenaires doivent se chercher un nouveau moteur.

Autre exemple : la Cellule mixte locale d'Ourthe-Ambève, qui fait se rencontrer et dialoguer en inter-réseaux des délégués des écoles, des centres PMS, de la promotion de la santé, de l'Aide à la jeunesse. Elle n'est ni une cellule de concertation locale, ni une plateforme zonale... •

Des facilitateurs !

Six facilitateurs et un coordinateur vont aider à mettre en place trois niveaux de rencontre entre Enseignement et Aide à la jeunesse. « Nous terminons les engagements, prenons nos marques pour définir une stratégie en fonction de nos missions, explique l'une d'entre eux, Françoise De Boeck. Vu la souplesse du décret intersectoriel, les commissions mixtes locales, mises en place par la recherche-action de Ghislain Plunus, pourraient facilement s'intégrer dans la structure. Les cellules bien-être aussi, en s'élargissant vers l'Aide à la jeunesse ».

La décision de créer une cellule de concertation revient au chef d'établissement, en fonction de ses besoins. « Là où il y a des attentes, les facilitateurs peuvent proposer des ressources dont un canevas de base, explique Pascal Gergy, responsable du dossier à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire. Des premières initiatives se mettent en place. Mais le démarrage prend du temps ».

Au niveau global, le comité de pilotage démarre en décembre. Les dix plateformes zonales viendraient compléter la structure vers février-mars. « Ces lieux de concertation seraient fonctionnels pour la rentrée prochaine », précise M. Gergy.



« Une semaine sans se parler, c'est très rare »

Écoles et CPMS établissent des collaborations. Elles sont liées à des individus et parfois à des projets. Interview croisée dans une école fondamentale, à Hastière.

Rudi Baurin dirige l'école communale fondamentale d'Hastière. Isabelle Sauvage est la directrice du CPMS-PSE provincial de Beauraing-Dinant. Avec l'assistante sociale, Judith Bulfone, ils évoquent leur collaboration ainsi qu'un projet mis sur pied pour améliorer la gestion des émotions et du stress des élèves.

PROF : Les nouveaux décrets sectoriel et intersectoriel reformatisent et recadrent la collaboration autour de l'élève. Qu'en pensez-vous ?

Isabelle Sauvage : Je connais ces textes. Nous en discutons avec d'autres directeurs de centres au niveau de la province. Mais je n'en ai pas encore discuté avec mon équipe.

Rudi Baurin : Nous n'avons pas attendu ces décrets pour travailler en étroite collaboration avec le CPMS. La collaboration existait et existe. Et lorsque nous initions un projet comme *Bulle d'oxygène*, nous le faisons avec ce partenaire. C'est pour nous une garantie d'analyse du projet, et de relai : il assume éventuellement une prise en charge individualisée s'il se passe quelque chose qui dépasse nos compétences.

En quoi consiste ce projet ?

R. B. : Dans son implantation d'Agimont, notre école a mis en place ce projet d'ateliers de bien-être. D'octobre à fin décembre, chacune des classes, de l'accueil à la 6^e primaire, participe à dix séances animées par

la sophrologue Laurence Gillet. Durant une demi-heure, elle réalise avec les enfants des exercices, adaptés à leur âge, de relaxation, de respiration, de contrôle du stress, de verbalisation... Cela se passe généralement en classe et parfois à l'extérieur. L'enseignante est présente : elle se forme ainsi pour réutiliser les exercices.

Quel en est le but ?

I.S. : Cette bulle donne de l'oxygène. Elle apprend à mieux respirer, au propre comme au figuré. Elle cherche à améliorer le bien-être de l'élève, du groupe-classe et les interactions entre l'enfant et l'école. Les exercices amènent l'élève à se libérer de ses tensions ou à apprendre à les gérer. Ainsi, il est plus disponible pour l'apprentissage scolaire. Cela bénéficie aussi à l'encadrement des élèves et facilite la gestion de conflits.

Et l'origine de ce projet ?

Judith Bulfone : Le Plan de cohésion sociale de la commune avait un budget disponible. Il a associé l'école et son CPMS pour mettre le projet en place et pour informer les parents lors d'un atelier de démonstration. Cette association est favorisée par le fait que nous nous connaissons et que la confiance est présente. Nous avons déjà travaillé ensemble. Et la sophrologue est une ancienne enseignante de l'école.

R.B. : Un bilan en décembre assurera un retour vers les parents, avant de renouveler éventuellement l'expérience. Après un mois, on voit déjà des choses positives.

Au-delà de ce projet précis, que diriez-vous de votre collaboration ?

R.B. : En général, c'est le chef d'établissement qui fait remonter le besoin d'un élève en

Au sein des enseignants, il faut avoir une culture du partage, de l'esprit d'équipe

difficulté vers le CPMS. C'est lui qui connaît le mieux les missions du CPMS.

I.S. : Le Centre est fort impliqué et réactif dans l'école. Nous avons un délai maximum de 15 jours entre une demande et un contact avec les parents. Nous constatons que des parents français inscrivent leur enfant de ce côté-ci de la frontière, pour avoir cet accompagnement. Nous visitons les classes dès septembre, pour reprendre contact, marquer notre visibilité, réexpliquer nos missions, nos procédures, notre cadre de travail, aux enseignants. Nous leur envoyons également par lettre un résumé, disponible aussi pour les parents.

Par ailleurs, dès la 1^{re} maternelle nous rencontrons les institutrices pour effectuer un conseil de classe ; des observations sont également proposées. À la demande des enseignants de 3^e maternelle ou des parents, un testing est proposé en deux temps. À la suite de ces testings, en cours d'année et en fin d'année, nous rencontrons parents et enseignants.

Quelles sont les conditions pour que tout cela fonctionne bien ?

J.B. : Il faut établir un climat de confiance, teinté de gentillesse, d'écoute et de professionnalisme. C'est le résultat de l'expérience et de la présence dans l'école.

R.B. : Au sein des enseignants, il faut avoir une culture du partage, de l'esprit d'équipe. Au moment où cela coïncide avec un élève, la réaction saine est de se tourner vers un tiers, le directeur. Si on doit aller plus loin, on contacte le CPMS. Une semaine où on ne se parle pas, avec les agents, c'est très rare. ●

Le projet Odyssée accroche les élèves

Odyssée, le dispositif interne d'accrochage scolaire de l'Institut Cardinal Mercier, à Schaerbeek, place l'élève en décrochage au centre d'une collaboration entre différents partenaires.

Ce qui met de l'huile dans les rouages, c'est une bonne communication et une définition claire du rôle de chacun

L'Institut Cardinal Mercier, à Schaerbeek, scolarise 750 élèves dans les filières générale et qualifiante. L'école organise un premier degré différencié et un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants. Devançant d'un an la possibilité offerte par la loi, l'institut propose un dispositif interne d'accrochage scolaire (DIAS) depuis 2013-2014. Explications avec Laura Sessolo (directrice), Catherine Bodart (assistante sociale au CPMS libre de Woluwe 1), et Hind Benamar, qui assure avec un autre enseignant la coordination du DIAS.

PROF : D'abord, pourquoi avoir créé ce DIAS ?

Laura Sessolo : L'année dernière, une croissance de 10 % de notre population scolaire nous a valu des moyens financiers supplémentaires. En concertation avec le CPMS et l'équipe éducative, nous avons décidé de les consacrer à réduire l'absentéisme et le décrochage des élèves. D'abord, nous avons dégagé 16 périodes/professeur par semaine (dont 8 pour le 1^{er} degré) pour gérer un service d'accrochage interne.

Cette année, vu le succès rencontré, nous avons renforcé cette structure appelée désormais dispositif interne d'accrochage scolaire (DIAS). Nous y consacrons 12 périodes/professeur hebdomadaire pour le 1^{er} degré et 10 périodes pour les deux autres degrés. L'idée est de prévenir le décrochage scolaire et de construire un projet porteur avec le jeune.

Un espace neutre

Comment les repère-t-on, ces élèves ?

L.S. : Le préfet joue un rôle-pivot. Lors d'une entrevue hebdomadaire, il me signale les élèves exclus temporairement des cours, dont les absences répétées interrogent... On

leur propose de se rendre à la permanence du DIAS.

Hind Benamar : Ce DIAS a été aménagé dans un local situé en face de la salle d'étude, en dehors du passage habituel des enseignants. Afin d'offrir un espace de parole et d'écoute neutre, une bulle à l'élève et à ses parents. Avant que cela ne déborde... Là, parfois avec mon collègue, Lionel De Poix, je tente de cerner l'origine des difficultés de l'élève et cibler ce qui relève de la psychologue, de l'assistante sociale, de l'infirmière du CPMS, d'intervenants externes (service d'aide en milieu ouvert, service d'aide à la jeunesse,...) ou du DIAS. Par exemple, un jeune qui avait un problème avec un enseignant a été orienté vers le médiateur. Pour des élèves plus âgés, le décrochage peut trouver son origine dans une situation de précarité...

Le conseil de classe et les membres de l'équipe éducative peuvent demander à la directrice, au préfet ou aux coordinateurs du DIAS qu'un élève bénéficie pendant un mois ou davantage d'un plan personnalisé. Cela signifie qu'il reste inscrit dans sa classe d'origine, mais qu'il peut, par exemple, effectuer des stages d'immersion dans diverses formes et filières d'enseignement, dans des actions sociales, dans des activités destinées à accroître la motivation, l'estime de soi. Il peut bénéficier de moments de prise en charge par un service externe,...

Catherine Bodart : Le CPMS assure une permanence de trois matinées par semaine dans l'école mais cela représente un volume horaire bien trop faible pour rencontrer quelque 350 élèves par an, parfois en grande difficulté. L'avantage de ce DIAS, c'est qu'il travaille en amont, remonte à la source de la difficulté du jeune et trie. Parfois, l'élève

a simplement besoin d'un espace de parole. Ne l'oublions pas : les acteurs de première ligne, ce sont les enseignants.

L.S. : Dans la pratique, le DIAS travaille avec des phases-clé. Au début de l'année, cela tourne autour des (ré)inscriptions tardives : il s'agit de veiller à ce que l'élève retardataire gagne sa classe avec les informations et le matériel dont il a besoin. Ensuite viennent les problèmes d'orientation et, dès la fin du 1^{er} trimestre, le décrochage lié ou non à des problèmes disciplinaires.

C.B. : Les difficultés se concentrent dans le 1^{er} degré. Aux 2^e et 3^e degrés, s'il y a décrochage, il est souvent lié à des problèmes autres que scolaires, à une situation familiale compliquée...

Les enseignants se sentent moins isolés

Quels sont les avantages de ce DIAS ?

L.S. : Le grand avantage, c'est qu'il y a une procédure concertée, réfléchi, quelque chose de structuré que les enseignants connaissent. Ils se sentent moins isolés, moins démunis. Lorsque le décrochage se manifeste par l'absentéisme, il est facilement détectable, du moins chez les jeunes élèves. Mais quand il prend la forme d'un désinvestissement mais que l'élève est là physiquement en classe, c'est moins facile.

Beaucoup d'enseignants se sentent peu formés pour gérer des situations de décrochage et doivent prendre en charge bien d'autres priorités. À moins qu'il ne s'agisse d'un changement radical dans le comportement de l'élève, il faudra parfois attendre le prochain conseil de classe pour que les enseignants mettent des mots sur la situation.

Ici, la procédure est bien plus rapide ; les enseignants savent que l'élève qui perturbe le cours va être pris en charge rapidement. Un carnet de communication est à la disposition de tous au secrétariat : chaque partenaire – enseignant, éducateur, CPMS,... – peut savoir que l'élève a été entendu et prendre connaissance de l'aide qu'on lui a apportée. L'information est accessible à tous.

C.B. : Ce qui est très positif, c'est que le travail se fait en amont. Le problème se gère d'abord à l'école. S'il se dégage de l'entrevue avec le jeune un problème qui nécessite l'intervention du CPMS, nous prenons le relai. Cela permet aussi de consacrer davantage de temps (en partenariat avec la direction) à d'autres missions : l'orientation aux 2^e et 3^e degrés, par exemple. Et à d'autres projets menés dans l'école dont nous discutons avec la direction lors de nos réunions trimestrielles. Ce qui met de l'huile dans les rouages, c'est une bonne communication et une définition claire du rôle de chacun.

L.S. : ...Et ne pas savoir tout, tout le temps. Savoir transmettre le relai. En totale confiance. Le résultat : l'an dernier, grâce au dispositif mis en place, le taux de renvois a fortement chuté dans l'école.



De gauche à droite : Laura Sessolo, Catherine Bodart et Hind Benamar

Et pourquoi a-t-on baptisé ce DIAS Odysée ?

H.B. : Pour montrer que la scolarité, pour certains élèves, n'est pas une longue ligne droite. C'est un chemin parfois difficile sur lequel nous essayons de les aider à prendre la bonne direction. ●

Sortir de l'ombre

Une bonne visibilité du CPMS auprès des enseignants, des élèves et les parents passe par différentes initiatives. Dont l'organisation de permanences au sein des écoles.

Selon une loi de 1960, les écoles de plus de 500 élèves doivent mettre un local en permanence à la disposition du CPMS pour les entretiens avec un élève ou avec ses parents. Cette norme est même de 150 élèves pour l'enseignement spécialisé ⁽¹⁾. La loi précise également que des écoles de taille plus modeste doivent proposer un local au centre. Pas toujours simple, notamment quand une ou plusieurs nouvelles classes doivent être créées...

Un local dans l'école

La présence d'un local interne améliore-t-elle la collaboration entre le CPMS et l'équipe éducative ? « Cela favorise la qualité de travail des agents en termes de visibilité, de présence, de facilité, d'accessibilité », souligne Nathalie Lion, conseillère pédagogique des CPMS dans le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement. *Mais tout cela tient aussi bien sûr d'abord à la personnalité des agents eux-mêmes* ».

Marc Wautriche, directeur de l'Ecole polytechnique d'Herstal, le confirme : « Dans le local spécifique que nous avons mis à la disposition du Centre, l'assistante sociale, la psychologue ou l'infirmière peuvent, répondre aux demandes durant trois ou quatre demi-journées par semaine. L'enseignant ou l'éducateur qui observe ou pressent qu'un élève vit une situation difficile va rapidement passer le relai. Et en cas d'urgence, nous pouvons nous adresser à l'antenne du CPMS provincial d'Herstal 1, toute proche de l'école ».

Pas facile, cependant, pour un centre auquel se rattachent de nombreuses écoles primaires et secondaires, d'y assurer des permanences hebdomadaires régulières. Aussi, certaines écoles ont mis en place des collaborations complémentaires. Au Lycée François de Sales, à Gilly, école secondaire à encadrement différencié, des agents du CPMS libre de Chatelet 1 assurent une permanence de deux demi-journées par semaine. Ils s'occupent des questions d'orientation. « Ils travaillent en étroite collaboration avec le service social que nous avons mis en place au sein de l'école pour

accompagner les élèves en difficulté », explique la directrice, Elisabeth Raemy. *Des réunions bimensuelles entre le sous-directeur, le CPMS et le service social permettent d'orienter l'élève vers l'interlocuteur le mieux approprié* ».

L'Institut (fondamental) de la Visitation, à Gilly, a puisé dans son capital-périodes pour engager à temps plein une assistante sociale rattachée administrativement au CPMS. « Elle s'occupe plus spécifiquement de faciliter les relations entre les familles et l'école », précise le directeur, Vincent Avart. *Elle peut apporter aux agents du CPMS (présents dans l'école deux demi-jours par semaine) un regard plus ciblé sur les difficultés des enfants* ».

Orienter, même en été

Pour répondre davantage à la demande des jeunes et des parents, certains centres ont pris l'initiative d'organiser une permanence durant les vacances d'été. Cela suppose une dérogation à la loi prévoyant la fermeture des CPMS du 15 juillet au 15 août.

« Cela remonte déjà aux années 1984-1985 », explique Charles Uystpruyt, directeur du CPMS libre 1 de Tournai. *Des parents d'élèves qui devaient présenter une deuxième session nous posaient de nombreuses questions en matière d'orientation scolaire. Certaines situations méritaient une analyse approfondie* ». Le centre, qui s'occupe de dix écoles secondaires et de cinq écoles fondamentales (6 400 élèves au total) a donc mis en place une permanence dans ses locaux durant deux matinées par semaine. Le personnel y travaille en tournante, reçoit des parents et des jeunes et apporte une réponse aux questions laissées sur répondeur. « Un document glissé dans le bulletin de fin d'année de chaque élève du secondaire informe de l'existence de ces permanences d'été », précise encore le directeur, ajoutant que cette initiative a été prise pour « assurer l'image de marque du centre par rapport aux parents ».

Dans la province de Luxembourg, quatre CPMS du réseau Wallonie-Bruxelles-Enseignement (Arlon, Neufchâteau, Marche et Virton)

ont également organisé de telles permanences durant près de vingt ans, dans le centre de Neufchâteau. Le projet a pris fin à la suite du retrait de l'un de ces centres. « Dans notre région où les communications sont parfois bien difficiles, nous avons beaucoup de demandes concernant l'orientation des élèves après la rhéto d'abord puis, progressivement, après le 2^e degré du secondaire », explique Anne Zoratti, la directrice, qui espère pouvoir relancer ces permanences dans les années à venir. ●

⁽¹⁾ Loi du 1^{er} avril 1960 relative aux CPMS, parue au Moniteur le 18 mai 1960.



La visibilité du CPMS permet une meilleure interpellation.

Communiquer avec les familles

Pour rendre plus visibles l'existence et le rôle des CPMS aux yeux des parents, le CPMS de Wavre du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement place un panneau d'information à l'entrée de cinq écoles fondamentales (Wavre, Rixensart, Ottignies, Hamme-Mille et Jodoigne). « Nous cherchions un moyen de mieux communiquer avec les familles dans le domaine de la santé au sens large », expliquent Marie-Françoise Bada et Anne-Marie Adam, respectivement directrice et infirmière de ce centre.

« En équipe et en partenariat avec les institutrices, nous choisissons chaque mois un thème de saison. Cela peut être, par exemple, l'importance de jouer avec les enfants, d'un temps de sommeil suffisant, le traitement des cheveux contre les poux, les méfaits du soleil... Nous plaçons sur ces panneaux des affiches, des brochures mais aussi des documents pédagogiques que les enseignants peuvent utiliser en classe ».

Éléments de bibliographie

Le site enseignement.be abrite plusieurs pages sur les CPMS, leurs missions, les services offerts, des renseignements professionnels pour leurs agents, leur cadre légal et des ressources documentaires, bit.ly/1HI5eX3. On y trouve aussi des renseignements sur les équipes mobiles, bit.ly/1xKrgAm, et la médiation scolaire, bit.ly/1vQNYvD.

La plateforme de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles relaie également les avis du Conseil supérieur des centres PMS, bit.ly/1xKfTrY. Pointons l'Avis conjoint 33 du CSCPMS et du Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse, relatif à l'articulation des Centres PMS et du secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Parmi les textes institutionnels, outre les des décrets sectoriel et intersectoriel (lire en pages 20-21), retenons :

- Loi relative aux centres psycho-médico-sociaux, 1^{er} avril 1960, bit.ly/1xKqdAj
- Décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres psycho-médico-sociaux, 14 juillet 2006, bit.ly/1pqGT1O
- Décret relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance, 12 mai 2004, bit.ly/1xVfBhW
- Circulaire 5051 : Collaboration entre les Centres psycho-médico-sociaux, le Service de médiation scolaire et le Service des équipes mobiles – missions et rôles, bit.ly/1zYXCdt
- Circulaire 4961 : Service de médiation scolaire et Service des équipes mobiles, bit.ly/11Xd2UD
- Circulaire 4877 : Dispositif favorisant un retour réussi à l'école des élèves ayant séjourné dans un service d'accrochage scolaire – demande de moyens humains supplémentaires, bit.ly/1Fv8iBW
- Circulaire 4856 : Circulaire concernant le protocole de collaboration entre les CPMS et les acteurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse, bit.ly/1zy8M8c

Le lecteur trouvera également une sélection de ressources en marge de la version électronique du magazine. www.enseignement.be/prof

Les paroles s'en vont, les écrits restent

Pour mieux accompagner un élève et faciliter le dialogue entre partenaires, certains conservent des traces écrites de chaque intervention en un « portfolio », disponible tout au long du parcours scolaire.

Le rôle d'un dossier d'accompagnement et de soutien est de suivre un enfant en difficulté dans sa scolarité ». Ce 6 novembre, à Hermeton, Judith Bulfone, assistante sociale du CPMS-PSE provincial de Beauraing-Dinant, accompagnée de sa directrice, Isabelle Sauvage, et de ses collègues présente à l'équipe éducative de l'école communale fondamentale d'Hastièrre un document de 80 pages, déjà utilisé dans une autre école. M^{me} Bulfone l'a rédigé avec l'aide de la psychologue du centre et d'une stagiaire en psychopédagogie « Y consigner les observations de ses ressources et ses points faibles permettra un enseignement différencié et un travail des partenaires autour de l'enfant mieux concerté et plus cohérent ».



© Fotolia/william87

La démarche intéresse le directeur, Rudi Baurin : « L'enseignant, le directeur, l'agent technique ont chacun des traces. Le dossier les rassemble et les rend uniformes et transmissibles, d'année en année. Si un enfant a des difficultés de prononciation en 1^{re} ou 2^e primaire, par exemple, un compte rendu peut rappeler utilement un suivi de logopède en maternelle. Et il pourra aussi étayer une orientation vers une année complémentaire ».

Le dossier est volumineux : il reprend toutes les années scolaires. Chaque titulaire sera concerné par deux ou trois pages et seulement pour les élèves en difficultés. M^{me} Bulfone le balise : « Il n'est ni administratif ni disciplinaire. Il se construit au bénéfice de l'élève. Ce n'est pas non plus un dossier CPMS, qui sera plus conséquent. Il doit rester synthétique. Trop d'infos tue l'info ».

La philosophie du dossier reprend celle du plan individualisé d'apprentissage : observation des besoins, définition d'un ou de plusieurs objectifs, mise en place d'un plan d'action avec les partenaires, évaluation après un délai fixé et réajustement si nécessaire, concertation en fin d'année pour proposer des objectifs à poursuivre.

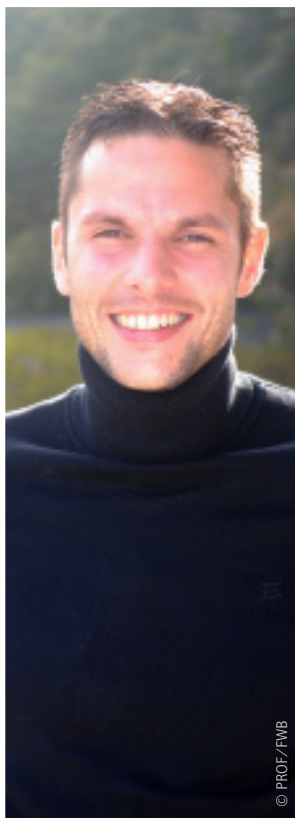
Des questions portent sur la communication aux parents. « Ils peuvent demander à y placer des informations, comme un bilan neurologique, par exemple, répond M^{me} Bulfone. Ils n'y auront pas accès dans son entièreté. Ils n'ont pas à connaître tous les éléments d'une concertation, par exemple. Mais il servira de support et parfois d'argument dans la communication vers les parents ».

Sera-t-il transmissible vers une autre école ? Cela pose débat à l'équipe. En tous cas, M. Baurin préférerait que seule la partie du dossier accessible aux parents accompagne l'enfant dans l'autre établissement : « En cas de nécessité, nous faisons, entre chefs d'établissement, un topo des informations essentielles ».

Cette pratique, parmi d'autres, montre la volonté importante des CPMS de réfléchir et d'imaginer des processus au service de l'accompagnement de l'élève dès la 1^{re} maternelle. Tant la conseillère pédagogique des CPMS du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement, Nathalie Lion, que le Service de l'Inspection des CPMS le confirment. ●

Le prêt-à-porter, cela n'existe pas ici !

Hugues Petrasch
enseigne les cours
généraux à des
mineurs délinquants de
l'Institution publique
de protection de la
jeunesse de Fraipont.
Rencontre.



© PROF/TWB

PROF : Quel a été votre cheminement professionnel ?

Hugues Petrasch : Après mes études d'instituteur primaire, j'ai enchaîné les intérimis dans plusieurs écoles. Puis, par souci de stabilité, j'ai accepté un emploi d'éducateur au Centre fédéral fermé pour mineurs délinquants, à Everberg, puis à Saint-Hubert.

Un fameux virage !

Sans aucun doute ! Au sein de l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse (qui est mon employeur), les enseignants – appelés formateurs – et les éducateurs ont le même statut. Dans ces centres fermés, j'ai encadré les jeunes, puis je leur ai donné des cours individuels (de français) et collectifs (activités culturelles, citoyenneté,...). Un travail prenant, mais frustrant car la durée de placement de ces jeunes ne pouvait dépasser deux mois et cinq jours. Je n'ai donc pas hésité quand en septembre 2013 s'est présentée l'occasion de devenir formateur dans le service éducation du Centre ouvert de Fraipont.

En quoi l'organisation de l'enseignement en centre ouvert diffère-t-elle ?

Elle peut varier selon les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ)⁽¹⁾. À Fraipont, en éducation, nous accueillons 36 garçons de 12 à 18 ans, suspectés d'actes délictueux et placés là par mesure de protection par un juge de la jeunesse. Nous les répartissons dans des classes et ateliers en fonction de leurs acquis scolaires et/ou de leurs aspirations en matière d'orientation professionnelle. Ils arrivent à tout moment pour une durée de trois mois renouvelable jusqu'à leur majorité (la durée moyenne de placement est de 6 mois). L'équipe se compose de trois enseignants chargés des cours généraux (français, maths et éveil), de six éducateurs pour les cours d'ateliers (menuiserie, électricité,...) et de trois conseillers philosophiques. Notre charge horaire, c'est 38 heures/semaine dont 18 périodes de cours, y compris en aout. Le reste est consacré aux réunions d'équipe avec le CPMS

et les éducateurs, aux contacts éventuels avec l'école du jeune, à la rédaction de rapports d'observation à l'attention du magistrat de la jeunesse et à la préparation des cours.

Votre objectif ?

Comme dans toutes les IPPJ, il s'agit de revaloriser l'image de jeunes qui ont multiplié problèmes et carences. L'objectif : prévenir la récidive et les resocialiser en les préparant à la rescolarisation et au retour en famille (ou dans une autre institution). Mais chaque IPPJ construit son projet pédagogique qui détaille les modules d'enseignement organisés, le contenu des cours, la méthodologie suivie. Cela suppose un enseignement très différencié dans lequel l'aspect relationnel a une importance énorme. Le prêt-à-porter ici, cela n'existe pas. À chaque nouvel arrivant, je donne des exercices inspirés de l'épreuve du CEB pour situer son niveau en français et en maths. Puis, avec un groupe de quatre élèves, j'utilise des outils variés adaptés au niveau et à l'âge. Je centre le cours d'éveil sur des thèmes comme le racisme, la Shoah,... En leur demandant d'adopter le point de vue de l'auteur, de la victime, du spectateur,... pour les sensibiliser à ce que l'autre peut ressentir. Il n'y a pas d'évaluations certificatives et l'Inspection ne vérifie pas le niveau des études mais la concordance de mes cours avec le projet pédagogique.

Qu'est ce qui vous plait dans ce métier ?

Cette relation étroite, cette aide, ce partage. Si nous arrivons à tisser de bonnes relations avec le jeune, à revaloriser son image, à le remettre dans une dynamique d'apprentissage, c'est bingo ! Mais nous ne sommes qu'une goutte parmi différents acteurs (famille, intervenants sociaux,...). En fin de compte, c'est le jeune qui décide. Notre rôle se limite à l'aider à trouver en lui-même les ressources pour se remobiliser. ●

Propos recueillis par **Catherine MOREAU**

⁽¹⁾ Wauthier-Braine, Jumet et Saint-Servais.

Autorité et sanction : entre pragmatisme et recherche de sens

Cette rubrique invite un spécialiste de l'éducation à faire part à nos lecteurs d'un message qu'il juge important, dans le contexte actuel. Benoit Galand évoque ici « un ingrédient central de l'efficacité de l'enseignement : la conduite de classe ».

Benoit Galand est professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UCL et à l'Institut de recherches en sciences psychologiques (UCL). Il est également membre du Groupe interdisciplinaire de Recherche sur la Socialisation, l'Éducation et la Formation (Girsef).

Ses recherches sont axées sur la motivation et l'engagement en situation d'apprentissage, sur les violences à l'école et le harcèlement entre élèves (bullying), et sur les effets des pratiques d'enseignement sur les apprenants.

Lui et son équipe animent www.uclouvain.be/violence-ecole, portail destiné à « découvrir ce que la recherche nous apprend sur les phénomènes de violence en milieu scolaire ».



Parmi la multitude de micro-décisions que prend constamment un enseignant en train de donner cours, il y a celle potentiellement redoutable de décider que faire, face à un élève qui ne respecte pas les consignes ou les règles. Réagir ou pas, si oui à partir de quand, et surtout comment ?

Schématiquement, ne pas intervenir, c'est courir le risque que l'élève décroche de l'activité, voire d'un effet domino sur d'autres élèves. Mais intervenir, c'est risquer de perturber le déroulement de l'activité pour l'ensemble de la classe, voire de susciter une escalade avec

l'élève concerné. Cette tension ou ce dilemme professionnel touche un ingrédient central de l'efficacité de l'enseignement : la conduite de la classe. Or, c'est un aspect du métier à propos duquel les enseignants s'estiment habituellement trop peu formés et regrettent le peu d'occasions d'en discuter sérieusement entre collègues. Les quelques lignes qui suivent visent à contribuer à la réflexion sur ce sujet.

Lorsque l'enseignant réagit, il est courant que les transgressions de l'élève soient suivies, après les sommations d'usage, d'une punition. Si cette dernière permet parfois d'interrompre un comportement jugé problématique, elle a rarement l'effet préventif espéré sur la réapparition de ce comportement, notamment parce qu'elle n'apprend pas à faire autrement. En outre, plus on use d'une punition, moins elle s'avère efficace, ce qui peut conduire à une surenchère. Enfin, le recours à la punition génère généralement des sous-produits non désirés : climat émotionnel négatif, détérioration de la relation avec l'adulte, voire valorisation de l'élève visé aux yeux de ses camarades de classe. Là où l'adulte espérait susciter prise de conscience et réflexion, il se retrouve régulièrement face à des conduites de fuite ou de rébellion. Bref, d'un point de vue strictement pragmatique, l'usage de la punition est d'une efficacité limitée et soulève toute une série de problèmes. Autre paradoxe ou dilemme professionnel.

Au-delà de ces aspects pragmatiques, l'usage de la punition soulève aussi des questions – moins souvent discutées – liées aux finalités

de l'institution scolaire. Dans de nombreux pays, le mandat de l'enseignant, d'où il tient son pouvoir de sanction, n'est pas seulement de transmettre des connaissances, mais aussi de « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique » et de « promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne » (décret Missions). L'horizon fixé à l'École par nos sociétés démocratiques est donc, entre autres, de contribuer à former des êtres humains capables de réguler eux-mêmes leur conduite, même en l'absence de surveillance ou de menace de punition, mais aussi de réfléchir aux conséquences de leurs actes et de poser des choix personnels face à des injonctions ou des règlements.

L'analyse des effets de la punition esquissée ci-dessus fait craindre que le recours fréquent à la punition, qui est une forme d'affirmation de pouvoir, non seulement ne contribue pas à l'avancée vers cet horizon, mais nous en éloigne. Le dilemme ou le paradoxe est ici plus fondamental : les formes de discipline couramment utilisées dans notre enseignement permettent parfois un certain maintien de l'ordre, mais elles risquent de faire obstacle au développement du jugement moral et de la maîtrise de soi des élèves, ce à quoi aspirent pourtant nombre d'enseignants et qui fait partie de l'essence même de leur mission.

Quelles issues peut-on trouver face à ces dilemmes ? Il n'est bien entendu pas question de renoncer à fixer des limites, à se montrer exigeant, ou à sanctionner. Vivre ensemble dans le respect de chacun nécessite des règles, un cadre clair facilite les apprentissages, et le contrôle de soi ne s'apprend pas par le laisser-faire. Il s'agit plutôt de s'interroger sur l'usage du pouvoir et de l'autorité en milieu scolaire. À cet égard, évoquons deux approches potentiellement complémentaires.

La première répond davantage aux questions pragmatiques soulevées, en travaillant à l'élaboration de règles et à rendre les sanctions plus éducatives. Elle se décline en deux

manières de faire. L'une des deux se base sur l'ajustement des pratiques habituelles. Prendre le temps de s'accorder entre adultes sur les règles essentielles, limiter le nombre de règles, les reformuler – éventuellement avec les élèves – les expliquer davantage, les rendre plus visibles ; distinguer punition et sanction ; élargir la gamme des sanctions aux conséquences logiques, à la réparation, la restauration ; recourir à des dispositifs laissant plus de place au dialogue (fiches de réflexion, médiation,...), etc...

L'autre manière de faire propose d'aborder le problème différemment. L'accent est mis sur l'explicitation des comportements attendus, formulés positivement (plutôt que sur les comportements « indésirables ») et sur la valorisation de ces comportements quand ils sont manifestés par les élèves (plutôt que sur la menace et la punition). Cette manière de faire s'accompagne souvent d'un système de progression clairement balisé, qui permet d'accéder à des droits supplémentaires (plutôt que de subir des conséquences négatives). Hors situation d'urgence avec mise en danger des personnes, où la rapidité de réaction prime, ces pratiques s'avèrent généralement plus efficaces pour modifier un comportement dans la durée.

La deuxième approche peut inclure la première mais vise à prendre en compte la question des finalités. Il ne s'agit pas d'abord de rendre la discipline scolaire plus efficace, mais bien d'instaurer un autre rapport à l'autorité au sein de l'école. Le projet est alors d'aller vers une gestion plus collective des règles et de leur application, à travers des procédures participatives (votes, délégués, conseil coopératif, pédagogie institutionnelle, école citoyenne,...) qui visent à favoriser la réflexion et la résolution de problème face à des situations de conflits. Les expériences concrètes montrent que cette approche peut permettre le développement d'un climat scolaire plus serein et plus motivant pour les élèves et pour les professionnels. ●

Benoît GALAND

POUR ALLER + LOIN

- GALAND B. (coord.) *Les sanctions à l'école et ailleurs*, Bruxelles, Couleur Livres, 2009.
- GALAND B., CARRA C., VERHOEVEN M. (Eds.), *Prévenir les violences à l'école*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012.

École numérique

478 écoles avaient répondu au 3^e appel à projets École numérique. La liste des 200 projets lauréats est publiée sur www.enseignement.be et www.ecolenumerique.be

Musée numérique

Tablettes et autres technologies numériques apparaissent dans nos musées. C'est le cas pour le Musée Leuven (groupes scolaires du secondaire) (bit.ly/1pWhLQz) et de l'expo « Découverte de la Lune avec Tania » au Centre de culture scientifique à Charleroi et pour bien d'autres encore (bit.ly/1rL8Hlf).

Fédération Wallonie-Bruxelles

La communication numérique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (www.fw-b.be) se découvre autour de six compétences sur six portails reliftés : www.enseignement.be, www.culture.be, www.aidealajeunesse.be, www.sport-adepe.be, www.recherchescientifique.be, www.maisonsdejustice.be

Apprendre à rechercher

Dans son site « Faire une recherche, ça s'apprend », Martine Mottet place une série de ressources accessibles librement en licence Creative Commons Paternité et notamment deux activités éducatives pour évaluer une source. bit.ly/1n98gMH

MathChat

Cette application mobile pour smartphones et tablettes (uniquement sur iOS) permet de résoudre des problèmes mathématiques à plusieurs. Le problème se pose grâce à un clavier de saisie. On invite un ou des amis par mail. Le dialogue avec les invités se fait par un système de chat intégré. Vérification possible des solutions. <http://getmathchat.com/>

Ils prennent les présences sur des tablettes

Lassé de copier quatre fois la même info, un éducateur a demandé à un professeur d'informatique de mettre au point un module de gestion des absences. Qui s'est largement enrichi, et est gratuit.

À l'Institut secondaire des Sœurs de Notre-Dame, à Anderlecht, les éducateurs prennent les présences à la deuxième heure. Sur iPad ou sur tablette Android, ils utilisent un module de la plateforme en ligne Zeus⁽¹⁾, créée par le professeur d'informatique, Yves Mairesse. Les informations sont disponibles en temps réel pour l'éducatrice qui gère les absences et les contacts avec les parents. Celle-ci comptabilise aussi retards et justificatifs avant d'envoyer courriel ou sms aux parents concernés.

Troisième heure. Le conseiller principal d'éducation, Étienne De Beusscher, lance sur la plateforme le module Adès.

Il y importe la fiche d'un nouvel élève, encodée par le secrétariat avec ProEco (développé pour le réseau libre par l'ASBL Infodidac). Puis il notifie les autorisations de sortie de la semaine. Et il détermine les places disponibles pour les élèves en retenue le mercredi suivant, les éducateurs en fonction, les locaux et les travaux à effectuer.

Tout cela se retrouve dans la fiche personnelle des élèves, à côté du descriptif des faits de discipline, des stratégies déployées, du compte-rendu des réunions d'accompagnement. Titulaire et direction peuvent consulter ces éléments lors d'un conseil de classe ou d'une convocation de parents.

Il y a une quinzaine d'années, M. De Beusscher pestait : « Pour chaque retenue, je recopiais quatre fois l'information. Pour les parents dans le journal de classe, l'élève, le surveillant et moi. Submergé par la papeterie, j'ai demandé à M. Mairesse ce qu'il pouvait faire ». Il lui a proposé un module qui, depuis, s'est étoffé jusqu'à devenir une plateforme de gestion pédagogique et éducative pour tous les acteurs de l'école.

« Accessibles en ligne sur tout support, nos modules sont très souples et très rapides, explique M. Mairesse. Cela suppose une bonne connectivité, valable aussi pour toutes les activités pédagogiques

en ligne ». Pour manipuler des données personnelles, certains préfèrent disposer d'un serveur interne : il offre moins d'opportunités aux piratages éventuels et est mieux sécurisé. Cette question de la sécurité n'est pas éludée pour Zeus : « Nos mots de passe sont renforcés, répond M. Mairesse, et toute utilisation maligne est signalée par mail à l'administrateur et au pirate ».

Une dernière chose à signaler : Zeus est téléchargeable... gratuitement. ●

Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ <http://bit.ly/1sC6lJe>
Contacts : edebeusscher@isnd.be et ymairesse@sio2.be



En 20 ans, +26 % d'inscriptions en 1^{re} année d'école normale



Créés en 2007-2008, les masters en finalité didactique ont vu leurs effectifs diminuer de 20 %, et comptaient 774 inscrits en 2012-2013.



des étudiants inscrits en 1^{re} bac dans les sections pédagogiques des hautes écoles ont abandonné, en 2011-2012. Le taux de réussite est de 46,1 %.

Entre 1992 et 2012, il y avait 1 500 étudiants de plus en 1^{re} année dans une formation pédagogique en haute école. Mais seulement 210 diplômés de plus...

En 1992-1993, un peu plus de 5 700 jeunes sont entrés en première année d'une formation pédagogique de haute école. Vingt ans plus tard, ils étaient 7 205, soit une augmentation de 26 %. En « normale secondaire », on peut même parler d'une explosion : +57 %.

Mais cette tendance n'a pas été linéaire, comme en témoignent *Les indicateurs de l'enseignement*⁽¹⁾, qui s'intéressent aux inscriptions dans toutes les filières pédagogiques, mais aussi au nombre de diplômés qui, lui, n'augmente pas dans les mêmes proportions.

Après une forte croissance des inscriptions jusqu'en 1995-1996, les filières pédagogiques ont connu un très net recul : de 17 308 étudiants à 12 404 étudiants en 1999-2000 (soit -28 %). C'était clairement le signe d'une désaffection, puisque globalement le nombre d'étudiants dans le supérieur continuait à croître. Différentes mesures salariales et autres ont sans doute contribué à inverser la vapeur jusqu'en 2005-2006.

En 2012-2013, 16 282 étudiants étaient inscrits dans une formation pédagogique (toutes années confondues) : 3 139 en normale

préscolaire, 4 984 en normale primaire, 5 899 en normale secondaire et 173 en technique moyenne. Il y avait 1 101 inscrits en agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (dont un quart dans l'enseignement artistique), et 212 au Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (Capaes). Par contre, les masters à finalité didactique (774) ne semblent pas décoller.

Forcément, le nombre de diplômes délivrés par ces sections suit le mouvement. En 1992-1993, on a délivré 1 019 agrégations de l'enseignement secondaire supérieur (AESS), contre 1 007 vingt ans plus tard (624 AESS et 383 masters à finalité didactique). Pour ce qui est des hautes écoles, 2376 graduats ont été délivrés en 1992-1993, pour 2589 bacheliers en 2011-2012. Si le nombre d'étudiants s'inscrivant dans les sections pédagogiques des hautes écoles a bel et bien augmenté de 26 %, en vingt ans, le nombre de diplômés n'a crû que de 9 %...

Didier CATTEAU

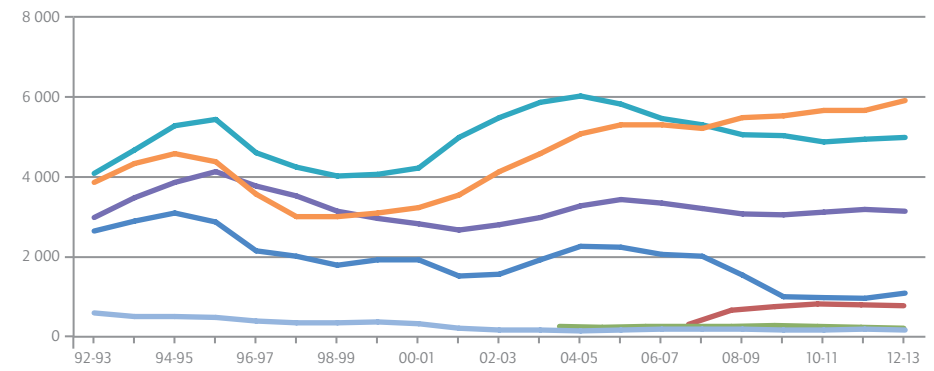
⁽¹⁾ www.enseignement.be/indicateursenseignement

Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans une formation pédagogique

En 2012-2013, il y avait 5 899 étudiants en section normale secondaire, contre 3 867 vingt ans plus tôt, soit une augmentation de 53 %.

Source : *Les indicateurs de l'enseignement* 2014

AESS —
 Master en 2 années d'études fin didactique —
 CAPAES —
 Normale préscolaire —
 Normale primaire —
 Normale secondaire —
 Normale technique moyenne —





© PROF/FWB

Aider les élèves à s'entreprendre

Chimène Dhainaut et Rose Romain, directrice et sous-directrice, pilotent le projet d'école communautaire entrepreneuriale consciente avec des représentants des enseignants et des éducateurs.

L'implantation Saint-Vincent du Collège la Fraternité, à Laeken, est la première, en Belgique et en Europe, à monter dans le train des écoles communautaires entrepreneuriales conscientes.

École communautaire entrepreneuriale consciente? Cette appellation sibylline (ÉCEC en abrégé) baptise une méthode pédagogique née voici une vingtaine d'années au Québec. Elle vise à former des élèves plus entreprenants, innovants, responsables, autonomes et conscients des conséquences de leurs actions sur eux-mêmes, sur les autres et sur leur environnement. Plus concrètement, en partant de besoins qu'ils observent à l'école, dans le quartier,... les élèves imaginent, échangent, construisent, gèrent et évaluent des projets qui y répondent.

Une bonne centaine d'écoles de ce type existent au Canada, au Maroc et au Bénin. L'implantation Saint-Vincent du Collège La Fraternité est la cent-vingt-neuvième. Cette école multiculturelle réunit quelque soixante enseignants et éducateurs pour trois-cent-cinquante élèves dans un premier degré différencié et des filières qualifiantes (services aux personnes et travaux de bureau).

Changer les postures

« À mon arrivée, il y a près de trois ans, j'ai observé que des enseignants, déployaient

beaucoup d'énergie, souvent isolément, pour proposer des projets aux élèves. Mais sans arriver à endiguer absentéisme et décrochage », commence Rose Romain, directrice. L'étincelle, ce fut une conférence de Rino Lévesque, le concepteur de l'ÉCEC. « *Ce qui m'a séduite, c'est que ce n'est pas un projet de plus, une couche supplémentaire sur un millefeuille, poursuit M^{me} Romain. C'est une autre façon d'aborder l'école, en modifiant les postures des élèves et des enseignants* ». Chimène Dhainaut, sous-directrice, précise que « *les élèves proposent et développent un projet, encadrés par l'enseignant. Celui-ci les aide ainsi à s'entreprendre, à se découvrir, à prendre confiance en eux dans un groupe où chacun a son rôle* ».

Au printemps, le principe a été présenté aux enseignants du Collège (trois écoles fondamentales, deux écoles secondaires et un centre de technologies avancées). Puis, la directrice, la sous-directrice et un groupe d'enseignants volontaires ont effectué un voyage au Québec. « *Le scepticisme, la crainte du gourou nous ont fondu quand avons découvert les projets des élèves*, relate la directrice. *Un exemple : des enfants de primaire ont mis en place un système de récupération des objets perdus. Très motivés, ils gèrent, durant les récréations, les arrivages, envoient des mails aux parents. À partir de là, l'enseignant a pu travailler différents apprentissages* ».

Apprivoiser le projet

M^{me} Dhainaut précise que le projet est aussi attrayant parce que l'équipe éducative pourra l'apprivoiser progressivement. Autres atouts : l'ÉCEC bruxelloise bénéficie de l'accompagnement de Step4you, le pôle jeune de l'ASBL Ichec, et de l'Organisation internationale des Écoles communautaires entrepreneuriales conscientes. Lauréate du *Prix École*

de *l'Espoir 2014* organisé par le *Fonds Reine Paola* qui lui assure un soutien financier pour quatre ans, elle bénéficie aussi de subsides de l'encadrement différencié et de fonds privés.

Où en est-on ? En octobre, Cap ÉCEC, le comité d'accompagnement du projet (la direction plus des représentants des enseignants et éducateurs) a participé à deux journées d'information. Il s'agit d'établir le programme d'apprentissage ÉCEC qui correspond au projet d'établissement, et auquel devront se rattacher tous les projets. Ce programme sera soumis à tous les enseignants et travaillé en sous-groupes.

Certains enseignants ont commencé à sensibiliser les élèves. Il s'agira de greffer sur quelques heures de chaque cours des projets ou activités rendant la matière enseignée plus vivante. « *Des projets qui pourront impliquer les parents*, ajoute la sous-directrice. *De quoi ouvrir une autre porte à certains parents qui, mal à l'aise avec les codes de l'école, n'y viennent pas volontiers. Et de quoi rendre les élèves fiers de leur origine* ».

Le projet demandera une grande adaptation de la part des enseignants, admet la directrice : « *Ils devront davantage oser, accepter de se remettre en question. Mais le processus est très participatif. Et l'ÉCEC a montré son efficacité pour augmenter la motivation scolaire des élèves et des enseignants, et pour donner du sens aux apprentissages. Bref, elle peut rendre le jeune heureux de venir apprendre, à faire grandir ses talents et passions à l'école* ». ●

Catherine MOREAU

Travailler autrement, y trouver du plaisir

« *Lors de notre voyage au Canada, j'étais d'abord sceptique et plutôt déroutée par le vocabulaire entrepreneurial nord-américain*, explique Florence, professeure de religion. *On parlait de profs leaders, ce qui me semblait assez éloigné des valeurs humanistes* ».

« *En voyant les projets des écoles j'ai été rassurée : l'ÉCEC essaie de rendre l'élève autonome, de lui faire comprendre qu'il peut être bon dans quelque chose, qu'il peut explorer les possibles. Et l'enseignant peut travailler autrement et y trouver du plaisir. Ce qui m'a rassurée aussi, c'est que le modèle s'accorde avec le respect des programmes : il n'impose pas à l'enseignant de mettre l'ensemble de ses cours en projets. Et l'ÉCEC va se créer progressivement, à notre rythme* ».

Fabrice Samuele, qui enseigne la psychologie, explique que sa réticence venait du fait qu'il trouvait le projet trop structurant. « *Mais après les premières journées de formation, je pense que cela permet d'installer au sein du comité d'accompagnement une vision commune qui va se propager ensuite chez les enseignants. Tout reste évidemment à construire, mais l'abstrait se concrétise* ».

« Être compétent, c'est vouloir comprendre »



REY B., *La notion de compétence en éducation et formation. Enjeux et problèmes*, De Boeck, coll. Le point sur... Pédagogie, 2014.

En 106 pages destinées surtout aux étudiants en Sciences de l'Éducation, aux enseignants et futurs enseignants, Bernard Rey fait le point sur la notion de compétence parfois trop radicalement opposée aux savoirs. Dans le monde de l'entreprise, la compétence a détrôné la qualification (le diplôme), permettant entre autres l'individualisation des objectifs... et des salaires. Mais pour l'auteur, en éducation et formation, « *ce sont d'autres rapports de force qui vont déterminer les enjeux et les usages de la notion de compétence, avec d'autres conséquences positives et négatives* ». De façon très claire, Bernard Rey suggère que la compétence consiste, face à une situation, à opérer le choix des combinaisons et des procédures adéquates. Toute la question serait donc de savoir comment un individu les mobilise à bon escient.

Plus technique mais stimulant, le troisième chapitre explore les rapports entre savoirs et compétences, ici réconciliés et même intimement intriqués. « *La compétence exige la saisie de la situation au moyen d'un savoir qui dépasse celle-ci et qui offre, par sa rationalité, la possibilité d'être compris par toute personne qui le souhaite* ». Au final, pour l'auteur, « *être compétent, c'est vouloir comprendre* ».

Reste la question complexe de l'évaluation des compétences, qui fait l'objet du dernier chapitre. Il se termine par la proposition de quelques indices permettant de « *faire la différence entre une manière compétente d'aborder une situation et une manière non compétente* ». Un ouvrage synthétique qui permet de prendre un peu de recul... ●

D. C.

L'école à l'épreuve de la performance



MARROY Ch. (sous la dir. de), *L'école à l'épreuve de la performance. Les politiques de régulation par les résultats*, De Boeck, coll. Perspectives en éducation & formation, 2013..

Depuis une vingtaine d'années, les systèmes scolaires sont soumis à des modes de régulation par leurs résultats, analysés dans cet ouvrage collectif. Plus ou moins contraignantes, ces nouvelles politiques se concrétisent chez nous (mais ailleurs aussi) par des évaluations externes, qui font l'objet d'un chapitre très intéressant. Les auteurs tentent une comparaison entre les évaluations mises sur pied en 2^e et 4^e primaire par les directions et inspections de la zone du Hainaut occidental, et celles qui sont en vigueur dans toute la Fédération. Une comparaison qui ne

concerne pas leur contenu mais la façon dont les unes et les autres sont acceptées et/ou utilisées par les acteurs de terrain. Tous les chapitres ne s'appliquent pas à notre enseignement, mais l'ensemble offre une vision large et documentée d'une tendance à l'œuvre quasiment partout, « *dans un contexte socio-économique mondialisé où les États cherchent à améliorer les performances des systèmes éducatifs et la qualité de leurs ressources humaines, en relation avec des enjeux socio-économiques d'une société dite de la connaissance* ». ●

D. C.

Formation continuée : peut mieux faire

Le Service d'analyse des systèmes et des pratiques d'enseignement (ULg) a réalisé une « mise en perspective européenne » de la formation continue des enseignants et chefs d'établissements. Efficace globalement, mais accompagner les débutants s'impose. www.dri.cfwb.be (> publications). Version papier disponible.

Philo et Sophie

Philo et Sophie découvrent le chapeau de la pensée, brochure de l'ASBL TDA/H Belgique, explore les mécanismes attentionnels sous l'éclairage de la gestion mentale. Elle se veut une aide concrète aux jeunes atteints de ce trouble et aux adultes qui les accompagnent. <http://bit.ly/1z1Mrit>

Construire une école du progrès

Thérèse Jeunejean a rencontré à de nombreuses reprises les acteurs de l'Institut de la Visitation (Gilly) pour rédiger un reportage de 70 pages sur l'histoire et la vie de cette école fondamentale accueillant des enfants de milieu populaire. Ce document tente de raconter comment l'équipe a construit, « *par tâtonnements, une autre culture d'école* ». <http://vincent.avart.be/>

CARTO

Lire l'actualité du monde grâce aux cartes : c'est l'ambition du magazine *CARTO*. Tous les deux mois, il revient « en cartes » sur les événements marquants ou sur des faits moins médiatisés de l'actualité internationale. *CARTO* comporte aussi des rubriques consacrées à l'histoire, à l'environnement, quelques cartes insolites,... www.carto-presse.com

Emploi et entreprise : deux livrets gratuits

L'Union wallonne des Entreprises, qui édite depuis 2008 la brochure *L'entreprise, je veux savoir !*, y a ajouté *L'emploi, je veux savoir !* D'une quarantaine de pages chacun, ces livrets gratuits sont envoyés sur demande aux professeurs intéressés par la vie économique et sont conçus comme supports de cours destinés aux élèves du secondaire.

Leur structure est similaire : un texte concis à gauche, les chiffres les plus actuels à droite, en réponse à une série de questions concrètes. En fin de brochure, des notions de base telles que taux d'emploi, d'inactivité, économie marchande/non-marchande, taux de création d'entreprises,...

Ces publications sont nées d'un double constat : l'afflux de questions sur l'économie wallonne et, à l'utilisation par les enseignants de données d'autres régions, faute de mieux... Les auteurs ont veillé à ne pas livrer la vision de l'économie de l'UWE. Des exposés dans les écoles sont possibles.

Téléchargements via www.uwe.be/uwe/publications

Des documents scolaires traduits en huit langues

Depuis la rentrée, les parents d'élèves des écoles communales de La Louvière peuvent recevoir une série de documents scolaires dans huit autres langues que le français.

La Ville de La Louvière s'est lancée dans un projet de lutte contre les discriminations et en faveur du dialogue interculturel qui, depuis fin 2013, bénéficie d'un financement régional du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés. C'est dans ce cadre qu'une série de documents scolaires ont été traduits en huit langues : arabe, italien, lingala, roumain, serbo-croate, slovaque, russe et turc.

Depuis la rentrée, les écoles communales de La Louvière peuvent remettre aux parents d'élèves les règlements d'ordre intérieur des écoles fondamentales et de l'accueil préscolaire, le justificatif d'absence de l'élève, l'autorisation relative à la protection de la vie privée et du droit à l'image, la liste des personnes à contacter en cas d'urgence, la fiche médicale de l'enfant, l'autorisation de sortie, le calendrier scolaire, la fiche d'inscription, les vademécums de l'organisation des repas scolaires et des garderies,...

Chaque implantation maternelle et primaire a reçu l'ensemble des documents traduits. Le Service Action de Prévention et de Citoyenneté de La Louvière a organisé des séances d'information destinées aux lieux d'accueil extrascolaire et de soutien scolaire. Et des documents ont également été traduits et distribués au sein des écoles des zones d'actions prioritaires, lors des centres de vacances, et dans les quartiers.

Benoît Dufond, directeur de l'École du Bocache : « Par exemple, si un élève est absent plusieurs jours, les documents fournis dans sa langue maternelle permettent aux parents de justifier l'absence. De la même manière, dans le cadre de l'organisation de nos classes de dépaysement en sixième année, cela permet aux parents de recevoir toutes les informations concernant ce voyage qui se déroule quand même pendant une dizaine de jours à l'étranger. »



© Fotolia/Jérôme Rommé

L'initiative de l'échevin de l'Enseignement, plus large que la traduction des documents, vise à réduire le décrochage scolaire. Elle prévoit aussi des séances d'information destinées aux parents (y compris dans leur langue d'origine) à des moments-clés de l'année scolaire, l'appel à un médiateur pour favoriser la participation des parents et pour renforcer les liens en faveur du soutien scolaire, l'intervention dans les maisons de quartiers où se déroulent des activités extrascolaires.

Pour mener ce projet à bien, La Louvière a obtenu des subsides régionaux en 2013 et 2014, ainsi que la collaboration du Centre régional d'action interculturelle du Centre et des Services de traduction et d'interprétariat en milieu social. La traduction des documents scolaires a coûté 6 000 €. •

D. C.

10 %

Les fractions, un saut

Pourquoi l'apprentissage des fractions et des nombres décimaux peut-il constituer une pierre d'achoppement dans le parcours scolaire des élèves ?

Deux tiers et trois quarts, cela fait cinq septièmes. Trois dixièmes, c'est plus grand que deux tiers... Caramba, c'est raté ! Pas simple, les fractions, morceau de choix des apprentissages mathématiques. Ne permettent-elles pas d'acquérir des procédures et des techniques de calcul ? Réduire au même dénominateur, simplifier, mettre un nombre décimal en écriture fractionnaire,... Mais aussi d'exprimer les sous-unités de mesure (un décilitre, c'est un dixième de litre), les pourcentages ou l'échelle d'une carte ?

Quels mécanismes mentaux, concepts, représentations, savoir-faire interviennent chez un élève qui apprend les fractions ? Et comment surmonter ou éviter les difficultés ? Voici quelques éléments de réponse à des questions complexes.

Anne Defrance, mathématicienne, membre de l'Unité de recherche pour l'enseignement des maths (ULB), débute par un clin d'œil. « *Chez les Sumériens, deux sacs de blé et deux moutons, cela ne s'écrivait pas de la même manière à l'origine. Il a fallu quelques siècles pour qu'ils mettent une même notation pour écrire '2' moutons*

ou '2' sacs. Autrement dit, pour passer de la notion de quantité au concept de nombre naturel. Nos élèves l'apprennent en quelques années, voire en quelques mois, puis on leur apprend ce qu'est une fraction ! »

Un passage délicat qui peut amener des difficultés importantes et qui perdurent jusque dans le secondaire. « *L'enjeu, poursuit M^{me} Defrance, c'est d'amener l'enfant à comprendre que les rationnels sont une nouvelle sorte de nombres avec leurs propriétés ; que l'on peut comparer, additionner, soustraire, multiplier et diviser grâce à des règles spécifiques, différentes de celles des nombres naturels ».*

Dans les années '90, le psychologue Stanislas Dehaene suggérait que le cerveau serait équipé de détecteurs numériques pour les nombres naturels et que les quantités numériques y auraient une forme de représentation ⁽¹⁾. Les nombres rationnels, par contre, seraient tout à fait artificiels. Cela pourrait expliquer que le passage ne se fait pas toujours sans mal.

Un exemple : des élèves de 4^e ou de 5^e primaire doivent agrandir un puzzle constitué de formes géométriques disposées dans un carré de 11 cm de côté. Le puzzle agrandi devra contenir les mêmes formes mais le côté de l'une d'elles devra mesurer 7 cm au lieu de 4. La plupart des élèves vont ajouter 3 cm à chaque mesure avant de se rendre compte que les contours ne se raccordent plus et qu'ils ne peuvent plus reproduire les mêmes formes. Ils comprendront progressivement qu'il faut respecter une proportionnalité, dimension caractéristique du monde des fractions ⁽³⁾.

20 %
2/3

33 %

parfois périlleux

Une partie d'un tout

Une autre difficulté, c'est que l'élève considère naturellement une fraction comme une partie d'un tout. Il y associe – quoi d'étonnant ? – la collation partagée de manière équitable ou la tarte d'anniversaire divisée en parts égales. Cela peut aboutir à une vision réductrice : une fraction, c'est toujours une partie plus petite que l'unité. Cette conception-là peut l'empêcher de développer d'autres interprétations des fractions et de se les représenter comme des nombres (comment pourrait-on multiplier une partie par une partie ?).

Pour aider les élèves, il semble donc important de montrer qu'une unité peut être un objet entier ou une collection ; qu'elle peut être une partie d'objet qui est ensuite partagée ; qu'elle peut être reconstruite à partir des différentes parties.

Le mathématicien Nicolas Rouche proposait de faire découvrir les fractions dans des situations très diversifiées, en partant du concret pour aller vers l'abstrait. D'abord, en partageant en parts égales des objets différents – un fil, une barre de chocolat, le contenu d'une boîte de biscuits,... – considérés du point de vue de leur longueur, de leur volume, de leur poids, de leur nombre. Puis on peut fractionner en parts égales des objets : boules de plastiline pour les objets pesants, bâtonnets pour les longueurs, jetons pour les collections. L'étape suivante consiste à partager en parts égales des représentations dessinées (des segments pour les longueurs, les durées ; des figures géométriques pour les aires,...). Et enfin, de partager en parts égales des mesures d'objets en opérant sur des nombres.

Un autre pas vers l'abstraction

M^{me} Defrance souligne un autre écueil : quand on additionne des quarts par exemple, on vérifie sur des objets et des dessins (tarte, disque, rectangle,...) en obtenant une preuve. L'affaire se corse, au début du secondaire, voire en fin de primaire, quand il s'agit d'additionner des 47^{es} et des 67^{es}. « *Quand un couteau et un regard expert ne suffisent plus, l'on se rend compte de la nécessité d'avoir une règle précise qui permettra de généraliser ce genre d'opérations* », explique-t-elle.

« *Cette règle est proposée par convention. Cela n'empêche pas qu'elle ne soit pas arbitraire car pour des fractions plus faciles, elle doit rester valable. Il y a là une nuance pas facile à concevoir. D'une part, il faut se montrer rigoureux et ne pas hésiter à dire aux élèves que c'est une convention qu'on ne peut pas vérifier sur le plan scientifique. D'autre part, les enseignants ont généralement à cœur de rattacher leur enseignement à des événements et à des objets de la vie quotidienne, que les élèves connaissent afin qu'ils puissent se représenter ce qu'on leur fait apprendre. Mais dans ce cas-ci, ce n'est plus tout à fait possible. On passe vers quelque chose de véritablement scientifique. Et c'est inhabituel à ce niveau* ». ●

Catherine MOREAU

(1) DEHAENE S., *La bosse des math*, Paris, Odile Jacob, 1997.

(2) ROUCHE N., *L'esprit des sciences. Pourquoi ont-ils inventé les fractions ?*, Paris, Ellipses, 1998.

(3) BROUSSEAU G., *Théorie des situations didactiques*, Grenoble, La pensée sauvage, 1998.

POUR EN SAVOIR +

Une partie de la recherche *Articulation entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire. Sciences et mathématiques*, réalisée par l'ASBL Hypothèse (en partenariat avec trois départements pédagogiques liégeois) porte sur l'enseignement des rationnels. Il contient une partie théorique et des exemples d'activités. www.enseignement.be >ressources >recherches en éducation> ressource 2706.

Une autre recherche *Étude de l'apprentissage des nombres rationnels et des fractions dans une approche par compétences à l'école primaire*, réalisée par une équipe de l'ULB, propose un outil pédagogique et didactique aux enseignants. www.ulb.ac.be/facs/sse/img/fractions.pdf

Nos lecteurs ont la parole

Pour recueillir vos avis et mieux répondre à vos attentes, PROF organise des panels de lecteurs. Le prochain aura lieu à Bruxelles le mercredi après-midi 28 janvier. Inscriptions avant le 14 janvier.

Un premier panel de lecteurs de votre magazine a rassemblé une poignée de volontaires, à Namur, fin septembre. Trop peu pour avoir une idée précise de la façon



Prochain panel le 28 janvier

Pour participer au panel du **mercredi 28 janvier**, à Bruxelles, rien de plus simple ! Il suffit d'envoyer un courriel à prof@cfwb.be au plus tard le mercredi 14 janvier, avec en objet « Panel de lecteurs » et, dans le corps du message, vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse) ainsi que votre numéro matricule et votre fonction. Et cela pour nous permettre de réunir un groupe de lecteurs qui soit le plus représentatif possible de la diversité des métiers et des niveaux d'enseignement. Une confirmation de votre inscription et les modalités pratiques vous parviendront au plus tard le vendredi 23 janvier.

dont le magazine est reçu par ses quelque 120 000 destinataires. D'autres panels sont d'ores et déjà prévus, après chaque nouvelle parution, et avec d'autres volontaires. Le prochain est planifié le mercredi 28 janvier, à Bruxelles (lire ci-contre).

Première interrogation : quelle utilisation faites-vous (ou pas) du magazine ? « *En le lisant, j'ai à manger, je me nourris et je l'utilise avec les enseignants* », résume Anne-Françoise Schmitz, enseignante en secondaire devenue formatrice à l'Institut pour la Formation en cours de Carrière (IFC). Nathalie Cornélis, institutrice primaire, a « *trouvé dans le dossier consacré aux inspecteurs et conseillers pédagogiques des informations que j'avais mis des mois et beaucoup d'énergie à récolter auprès de plusieurs interlocuteurs* ». Par ailleurs, elle « *en parle dans la salle des professeurs. Il m'arrive même d'afficher un article pour susciter réactions et dialogue* ».

La question du statut des informations a fait débat. Dany Fosty, qui enseigne à de futurs instituteurs et régents, relève que

le terme « magazine » crée l'ambiguïté : l'information rédigée par des journalistes (qui opèrent forcément des choix) a-t-elle le même poids que les textes officiels ? Pour Joëlle De Muer, également formatrice à l'IFC, « *le magazine met les choses au clair par rapport aux circulaires et décrets* ». Sur ce plan, la rédaction insiste sur l'extrême rigueur mise à ne pas trahir les textes réglementaires lorsqu'ils sont synthétisés, et à s'appuyer sur les textes les plus récents.

Les panelistes le soulignent : PROF décloisonne les métiers de l'enseignement et relate de nombreux projets de terrain, des pratiques de professionnels qui s'investissent ou innovent. Pour eux, il faut garder l'équilibre entre projets de terrain et articles de réflexion, et conserver une ligne de rigueur et de sérieux... mais avec des bulles d'humour.

Et ils apprécient unanimement les articles apportant des réponses précises à des questions concrètes. Et Marie-France Bada, directrice d'un centre PMS, de citer l'article évoquant la fouille du cartable dans le récent dossier les droits de l'enfant. Ou le texte (trop bref selon elle) sur la circulaire détaillant la marche à suivre si l'on est amené à donner des médicaments ou à prodiguer des soins à un élève.

Comment nos invités lisent-ils le magazine ? La plupart picorent, quitte à revenir ensuite plus en détail sur un article particulier. Deux constantes : ils regrettent la disparition du sommaire qui figurait en page 3, au bénéfice d'un « nuage de mots » placé en page 2 et qui laisse perplexe. Et ils souhaitent disposer dans la version « en ligne » d'un moteur de recherche des articles et dossiers parus. ●

C. M. & D. C.

À PRENDRE OU À LAISSER

Théâtre à l'école ? L'Eden (Centre culturel régional de Charleroi) organise une rencontre-débat à propos du jeune public et des projets « art à l'école », le mercredi 14 janvier, à 10h, à l'Eden (bd Bertrand, 1-3, à Charleroi). Quatre intervenants partageront leur expertise : Cali Kroonen (directrice artistique de la Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse), Gaëtane Reginster (Théâtre de la Guimbarde), Jean Lambert (Ateliers de la Colline) et Cyrille Planson (magazine La Scène, à Nantes). Infos : 071 / 20 29 95.

Les Maux des mots est le thème du concours de fables/contes ouvert aux classes du 1^{er} cycle du secondaire et organisé par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Inscriptions avant le 30 janvier. www.pfwb.be (> infos pratiques > concours).

La Maison des langues de la Province de Liège est à la disposition des enseignants et directeurs en matière d'apprentissage des langues à l'école. <http://bit.ly/1yoGxcd>

Le Kramik Théâtre s'est spécialisé dans le « théâtre pédagogique » et participatif en milieu scolaire, et propose des spectacles sur la malbouffe, le respect, les économies d'énergie, l'eau ou encore la mobilité (pour les six années primaires) et sur la transformation des aliments (maternel, 1^{re} et 2^e années primaires). www.kramik.net

La plateforme Apprentis citoyens permet d'organiser des débats entre des élèves de 5^e et 6^e secondaires et des jeunes des cinq mouvements de jeunesse politique. www.apprentis-citoyens.be

Ma place dans le monde aujourd'hui : c'est le thème de la compétition bisannuelle Barbara Petchenik 2015, organisée par l'Association cartographique internationale. Les enfants de 6 à 15 ans dessinent leur représentation créative du monde. Inscriptions avant le 1^{er} mai 2015. <http://bit.ly/1zJ4YW> (en anglais)

EduBEL, le service éducatif du BELvue, propose des activités aux écoles, et notamment des animations sur la démocratie et la justice, à Bruxelles et en Wallonie. Il est possible de réserver en ligne via <http://bit.ly/1tNun3>.

L'International Polar Foundation a mis en ligne quatre fiches pédagogiques et une vidéo permettant aux enseignants d'aborder les aspects scientifiques et technologiques de la gestion durable de l'eau. www.educapoles.org/fr

Espace Nord enrichit son site avec un espace pédagogique où sont mis en ligne, gratuitement, des documents conçus comme un appui direct au travail du professeur. Destiné en priorité au corps enseignant, chacun de ces dossiers présente une analyse d'un titre ou d'un aspect de la collection, pour permettre aux élèves de mieux découvrir la littérature belge. www.espacenord.com/espacepedagogique

24h01 est le premier mook belge (revue à mi-chemin entre magazine et livre – book en anglais). Soutenus par l'Association belge des professeurs de français et l'Action Ciné Médias Jeunes, ses concepteurs ont réalisé un dossier pédagogique sur cette nouveauté. À consulter via www.24h01.be (> espace profs)

Le Patrimoine mondial de l'Unesco en panoramiques, qui sont d'impressionnantes images panoramiques immersives et interactives. Voilà ce que Tito Dupret, enseignant et photographe, a mis en ligne sur www.cuicui.be (en anglais), où figurent plus de 300 sites d'une quarantaine de pays. Aujourd'hui, il propose de venir dans les classes qui le désirent. Contact : tito@cuicui.be

Make-IT-Safe est un projet de formation de jeunes en matière de sécurité en ligne. Développé par un réseau d'organisations luttant pour la défense des droits de l'homme et de l'enfant (ECPAT), il s'adresse notamment aux mineurs non accompagnés. Dans chaque groupe participant au projet, deux jeunes sont formés pour devenir des experts en matière de sécurité en ligne, c'est-à-dire des points de contacts, d'écoute et d'informations, pour leurs pairs en cas de problème (cyber-harcèlement, sextos,...). www.ecpat.be

La vie ? C'est trop mortel ! est un dossier pédagogique destiné au 3^e degré du secondaire, conçu par les plateformes de soins palliatifs de Wallonie et réalisé en collaboration avec les acteurs de terrain. www.soinspalliatifs.be

PROF, le magazine des professionnels de l'enseignement, est une publication du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique).

Adresse

Magazine *PROF* – Local 2G2
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 - BRUXELLES
www.enseignement.be/prof
prof@cfwb.be
Tél : 02 / 690 81 33
Fax : 02 / 600 09 64

Rédaction

Rédacteur en chef : Didier Cateau
Journalistes : Patrick Delmée, Catherine Moreau
Mise en pages : Maria Bouras, Olivier Vandevelle

Comité d'accompagnement

Hafsa Ben Zouien, Alain Faure, Éric Frère, Lise-Anne Hanse, Martine Herphelin, Anne Hicter, Jean-Pierre Hubin (président), Chantal Kaufmann, Jean-Michel Motte, Philippe Delfosse et Willy Wastiau.

Vie privée

Afin d'envoyer le magazine *PROF* à ses destinataires, la Fédération Wallonie-Bruxelles (AGERS) traite les données à caractère personnel suivantes : nom, adresse et numéro matricule. La Communauté française ne conserve ces données que pendant le temps nécessaire à la réalisation de l'envoi du magazine. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les destinataires du magazine disposent, moyennant la preuve de leur identité, d'un droit d'accès et, le cas échéant, d'un droit de rectification à l'égard des données à caractère personnel les concernant.
ISSN 2031-6296 (imprimé)
ISSN 2031-6309 (online)

© Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction autorisée pour un usage en classe. Pour tout autre usage, reproduction d'extraits autorisée avec mention des sources.

Éditeur responsable

Jean-Pierre Hubin,
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

Direction de la publication

Martine HERPHELIN

Impression

Roularta Printing S.A.

Tirage

116 000 exemplaires, imprimés sur du papier portant le label FSC garantissant qu'il est issu de forêts bien gérées et de bois ou de fibres recyclés.

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche 54
5000 NAMUR
Tél : 0800 / 19 199
courrier@mediateur.fwb.be

À nos lecteurs

Si vous souhaitez recevoir la version électronique du magazine plutôt que sa version imprimée, envoyez-nous un courriel à prof@cfwb.be avec le nom et le numéro matricule de la personne à retirer de notre liste de destinataires. Merci pour votre collaboration.

Pour votre confort de lecture, certains liens hypertexte ont été raccourcis grâce à l'application <http://bit.ly/>. Ces liens ont été vérifiés le lundi 1^{er} décembre.

À PRENDRE OU À LAISSER

Le Rallye mathématique transalpin, soutenu par le CREM et la SBPMef, est un concours de résolution de problèmes, organisé pour les élèves de la 3^e primaire à la 2^e secondaire. Il s'adresse à la classe entière qui doit fournir, pour chaque problème, une réponse accompagnée d'une explication de la démarche de résolution. Inscriptions avant le 9 janvier. Les détails via www.rmt.sbpm.be

Le Parlement des Jeunes Bruxellois pour l'Environnement a choisi pour sa 10^e édition le thème de la consommation durable. Septante Bruxellois de 15 à 19 ans sont invités à s'exprimer et à défendre leurs idées sur l'environnement. Premier des cinq rendez-vous le 14 janvier 2015. www.parlementdesjeunes.be

Les Cartes en Main, un outil pour comprendre l'économie sociale et et solidaire. Une formation de deux jours proposée par l'ONG Autre Terre est inscrite à ce sujet au catalogue IFC (code 526601405). Fin novembre, il restait quelques places pour les sessions de janvier et de mars.

Lascaux comme si vous étiez. C'est ce que propose le Musée du Cinquantenaire (Bruxelles) qui, jusqu'au 15 mars 2015, accueille la plus récente des copies de la célèbre grotte fermée au public depuis 1963. Infos et activités pédagogiques via www.kmkg-mrah.be/fr/enseignement.

C'est du propre est un atelier (gratuit) sur la gestion des déchets, pour les élèves de la 3^e à la 6^e secondaire, proposé par Fost Plus et animé par l'ASBL GoodPlanet : règles de tri, recyclage, prévention, réutilisation, dépôts sauvages... Infos : <http://bit.ly/1thMSEg> Demande d'animation via www.cestdupropriete.be.

Papier ou digital ? Paper Chain Forum et GoodPlanet proposent un kit éducatif sur la chaîne de fabrication du papier et du carton, destiné aux 2^e et 3^e degrés du secondaire. www.infopapier.be

Futé au soleil est une campagne de la Fondation contre le cancer destinée aux écoles primaires. bit.ly/12xWz86

Le WWF a lancé deux nouveaux projets pédagogiques destinés au primaire : le manuel et le poster *Ma classe pandastique* sur la faune européenne, et le CD Radio des Bois. www.wwf.be/ecole

Archibal et le dévoreur de livres est un album édité par FSC Belgique pour sensibiliser les enfants à l'importance des forêts gérées de manière responsable. Les écoles fondamentales peuvent en obtenir un gratuitement (info@fsc.be). www.archibal.org.

Avec Les Pros de la Plume, BPost propose aux enseignants de maternelle et de primaire du matériel pédagogique sur l'écriture, la poste et les timbres. <http://bit.ly/1DA0H64>

À films ouverts en est à sa 10^e édition. Organisé par Média Animation, ce concours invite à créer courts ou très courts métrages sur le thème de l'interculturalité. www.afilmsouverts.be

Changements pour l'égalité met des conférenciers, à la disposition des personnes, écoles ou associations intéressées, afin de favoriser le débat public sur les thèmes qui lui sont chers. <http://bit.ly/1s7unPg> Par ailleurs, le centre de documentation de CGé dispose de plus de 6 000 livres et revues, et son catalogue est désormais en ligne : <http://bit.ly/1s7Fg3F>

Indications, organisation de jeunesse proposant des formations en éducation cinématographique et théâtrale, a développé une série de nouvelles animations en éducation aux médias et à la citoyenneté. www.indications.be ou 02 / 218 58 02.

L'ASBL Empreintes propose des formations aux enseignants désireux d'intégrer l'éducation relative à l'environnement dans leurs pratiques. Certaines sont au programme de l'IFC. www.empreintesasbl.be/activites/catalogue/

Cap Sciences présente des activités didactiques à réaliser en classe (quiz scientifiques, capsules vidéo, jeux en ligne, concours,...) s'adressant aux écoliers de primaire. www.experilab.org Par ailleurs, un dossier pédagogique sur le thème de l'électricité (3^e à 6^e primaire) est téléchargeable via <http://bit.ly/1CVzXL2>

Le Réseau Nature de Natagora accompagne les écoles dans leur création d'espaces « nature » et pour les faire vivre. Trois demi-journées d'animation sont proposées au primaire ; et deux périodes de cours en secondaire. www.natagora.be/ecoles

La méthode Félicitée, mise au point par Catherine Delhaise, a pour objectif d'aider l'enfant à mieux se concentrer, à se sentir « mieux dans son corps, mieux à l'école ». L'ASBL Félicitée organise des formations de deux jours à cette méthode. www.felicitee.be

Justice et Paix a publié *Memoriaction*, qui s'adresse aux animateurs et formateurs de jeunes à partir de 16 ans. À partir du cas de l'Espagne, il propose des supports théoriques et pédagogiques sur le travail de mémoire post-conflit. www.justicepaix.be/?article831

Grand-Hornu Images et le MAC's proposeront des expositions exceptionnelles dans le cadre de Mons 2015 (le designer Jasper Morisson, l'artiste Christian Boltanski ou encore l'histoire du mythe de Saint-Georges). Le samedi 31 janvier, les enseignants sont invités à découvrir ce programme en détail. Infos et réservations : accueil.site@grand-hornu.be (065/ 61 39 00). www.grand-hornu.eu

Pédafolies culturelles est le titre donné à une journée de rencontres entre enseignants et directeurs du fondamental et opérateurs culturels, le 4 mai, à la Marlagne (Wépion). Elle est organisée par la cellule Epicure, qui promeut une pédagogie culturelle. www.cellule-epicure.be (> projets).

S'émerveiller, au Musée des Enfants

Partenaire de Carte PROF, le Musée des Enfants, à Ixelles, propose jusqu'en 2018 l'exposition ludique et interactive *S'émerveiller*.

C'est une habitude : l'équipe de ce musée installé dans un bel hôtel particulier du début du 20^e siècle veut amener les élèves de l'enseignement fondamental à mieux se connaître et à mieux connaître les autres. *S'émerveiller* les invite à s'arrêter devant les petites choses du quotidien en prenant le temps de ressentir et de laisser courir leur imagination.



Des décors, des jeux et des mises en situation leur sont proposés dans un parcours en six étapes. Dans une classe magique, ils découvrent des outils qui aident à apprendre : un boulier géant, une roue des mots, des allumettes des mathématiques, une barre du Temps. En maniant les boutons et manettes de machines représentant les systèmes du corps humain, ils peuvent visualiser le trajet de l'air, des aliments,... Un chemin-jeu de piste les amène à ressentir le confort d'un igloo, l'obscurité du fond des mers,... Dans d'autres espaces, ils peuvent colorer un espace urbain ou vivre le cheminement de la pensée à la réaction physique.

Un dossier pédagogique est remis à l'instituteur qui accompagne les enfants.

► http://carteprof.be/firme_view.php?fi_id=2471

La Ligue d'Impro à tarif réduit

Deux équipes de comédiens qui créent des univers, inventent des histoires et incarnent des personnages en improvisant sur une scène en forme de patinoire de hockey. Un arbitre d'une extrême mauvaise foi. Plusieurs centaines de personnes participant au spectacle au moyen d'un carton de vote et d'une pantoufle. Improbable, loufoque, surréaliste ? Voilà pourtant trois décennies que les comédiens de la Ligue d'Impro relèvent le défi !

Ce concept tout droit venu du Québec a débarqué en Belgique il y a trente ans. Et pour fêter cet anniversaire, une saison de trente matchs promet d'être exceptionnelle ! Une saison à laquelle Carte PROF vous invite à tarif réduit (sauf pour la finale).

La saison 2015 débute par un weekend de deux matchs de gala : le dimanche 11 janvier, les deux finalistes de 2014 remettent le couvert. Et le lundi 12, ce sont les anciens joueurs mythiques qui seront sur la patinoire. Place ensuite aux matchs de championnat, agrémentés de matchs « spéciaux » (match « music », match interdit aux moins de 18 ans, match spécial BD,...).

Et pour finir en apothéose, un weekend final de quatre dates. Tout cela se passe au Théâtre Marni, à Bruxelles, les dimanches et lundis, du 11 janvier au 7 avril.



► http://carteprof.be/firme_view.php?fi_id=2471

Rentré(e) en septembre, votre carte en décembre

Les personnels de l'enseignement entrés en fonction à la rentrée de septembre et répondant aux conditions d'octroi de Carte PROF, la recevront vers le 15 décembre, par courrier normal, indépendamment du magazine que vous lisez. Les cartes actuellement en circulation sont valables jusqu'au 31 décembre 2015.

Éditée par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2013, Carte PROF est attribuée automatiquement et gratuitement à tous les membres des personnels de l'enseignement en activité (hors universités), tous réseaux et toutes fonctions confondus, et dont le traitement est pris en charge par la Fédération. Il n'y a donc aucune démarche à effectuer pour l'obtenir.

► www.carteprof.be

CARTE
PROF



Carte PROF sur Facebook

Depuis octobre, toute l'actualité de Carte PROF, déjà visible sur www.carteprof.be, se décline aussi sur Facebook. Pour connaître en temps réel les avantages octroyés par les nouveaux partenaires, rendez-vous sur la page Carte PROF, où vous pourrez aussi réagir, émettre des suggestions, indiquer des commerces ou institutions où vous avez pu faire valoir votre Carte PROF. Une page à « liker » sans modération pour la partager avec vos collègues et amis.

Mons 2015

Quatre saisons, vingt-cinq temps forts, trois-cents événements : Mons 2015, capitale européenne de la culture, se prépare à inventer des fêtes fantastiques, à convoquer la lumière et l'éblouissement, à inaugurer des lieux nouveaux, à partager des atmosphères particulières, à vivre des aventures urbaines au long cours, avec dix-huit villes partenaires, de Lille à Malines.

L'année a déjà commencé puisque le premier temps fort a été, début décembre, l'installation de la « forêt d'allumettes » de l'artiste Arne Quinze... De très nombreuses manifestations seront gratuites, comme la fête d'ouverture du 24 janvier. Et bien entendu, plusieurs partenaires de Carte PROF sont au programme : le BAM (Musée des Beaux-Arts, avec l'exposition « Van Gogh au Borinage »), le Munda-neum, le Muséum régional des Sciences naturelles...

Tout le programme sur www.mons2015.eu et, pour les manifestations des partenaires de Carte PROF, sur www.carteprof.be

M²⁰¹⁵
MONS